

Mobilité et billetterie intelligente Mer Terre

Composante T1

**Analyse AS IS des systèmes tarifaires
appliqués et la législation de
référence au niveau des régions dans
l'espace de coopération.**

Activité T1.2

**Analyse AS IS des systèmes tarifaires et
de l'offre actuelle et prévue**

Produit T1.2.1

Rapport d'analyse AS IS

Sommaire

1. Introduction au contexte territorial de référence	3
CADRE SOCIOÉCONOMIQUE	3
MOBILITÉ, ACCESSIBILITÉ ET CROISSANCE DANS LES TERRITOIRES DE LA TOSCANE	7
2. Description des offres de mobilité	10
INFRASTRUCTURES.....	10
RÉSEAU FERROVIAIRE	10
RÉSEAU DE TRAMWAY.....	16
PISA MOVER	18
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES.....	19
INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES	24
SERVICES	26
SERVICES FERROVIAIRES	26
SERVICES ROUTIERS	30
SERVICES MARITIMES	38
SERVICES AÉRIENS.....	40
3. Description des tarifs et des systèmes tarifaires en vigueur pour chaque type de transport.....	43
Services Ferroviaires	43
Contrat Trenitalia (2019-2034)	43
Contrat LFI (2015 – 2023)	45
Services Routiers	48
Contrat Pont – Communauté Tarifaire Régionale	48
Contrat Unique Régional	50
Services Maritimes	54
Services Aériens.....	57
4. Description des systèmes d'intégration tarifaire existants et services intégrés de billetterie existants	60
PEGASO.....	60
Autres Tarifs Intégrés	65

5. Services d'infomobilité	67
Avant-propos : l'Observatoire Régional pour la Mobilité et les Transports.....	67
“Muoversi in Toscana”	68
Le Portail	69
L'App 'Muoversi in Toscana'	69
Moovit - Autolinee Toscane.....	71
Google.....	71
Moni.C.A On-Board.....	72
“Viaggia Treno”	73

1. Introduction au contexte territorial de référence

La Toscane présente en son sein une hétérogénéité territoriale qui est le résultat de facteurs orographiques, historiques et économiques. Cela a conduit dans le passé à parler de "Toscane des Toscanes", pour souligner le fait que lorsque nous délivrons les caractéristiques structurelles de la Région en utilisant des valeurs moyennes, nous ignorons les diversités territoriales qui caractérisent de nombreux aspects socio-économiques.

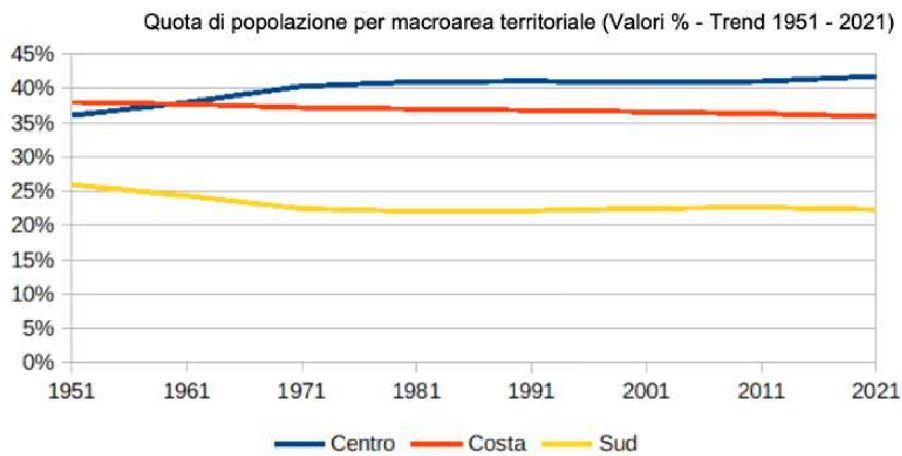
Les partitions territoriales possibles sont également différentes, de la dichotomie urbaine/rurale qui définit par exemple le domaine d'intervention des politiques pour les zones internes, aux systèmes locaux du travail définis par l'ISTAT pour analyser les phénomènes économiques et le marché du travail, en passant par les différentes partitions administratives correspondant aux niveaux locaux de gouvernement.

Aux fins de cette introduction, dont le but est de décrire de manière synthétique les caractéristiques structurelles et les tendances récentes du système régional de mobilité, nous utiliserons en analogie avec ce qui a été effectué dans le Document de suivi du Plan Régional Intégré Infrastructures et Mobilité (PRIIM) un tripartisement du territoire correspondant aux trois macro-zones de référence pour les politiques sanitaires : la zone centrale (comprenant les provinces de Florence, Prato et Pistoia), la zone de la côte (Lucques, Massa, Pise et Livourne) et la zone sud (Sienne, Arezzo et Grosseto). Cette classification, bien qu'elle ne soit pas exempte du défaut de zones qui ne sont pas parfaitement homogènes entre elles (pensez à la zone centrale qui contient à la fois l'aire métropolitaine de la plaine florentine et les communes de l'Apennin toscémilien) Il permet toutefois de minimiser ces différences internes tout en maintenant une lisibilité des résultats. Le cas échéant, une autre classification territoriale particulièrement utile pour l'analyse des phénomènes liés à la mobilité, à savoir celle des zones urbaines, sera également utilisée. Dans le cas présent, elles coïncideront avec les communes chefs-lieux de province. Ces derniers concentrent en effet les caractéristiques de densité de population et de présence de services d'importance territoriale qui en déterminent une attractivité particulière en termes de flux et d'infrastructures de transport.

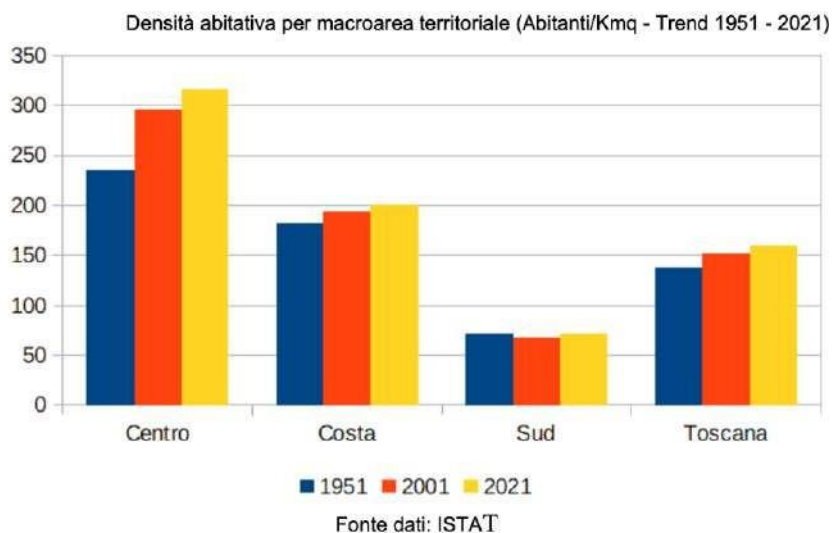
CADRE SOCIOÉCONOMIQUE

Du point de vue démographique, le phénomène qui a le plus caractérisé est sans doute la croissance lente mais constante de la part de la population hébergée par l'aire métropolitaine centrale correspondant aux provinces de Florence, Prato et Pistoia, qui

constituaient en 1951 36% de la population régionale totale et en 2021, est arrivé à peser un peu moins de 42%.

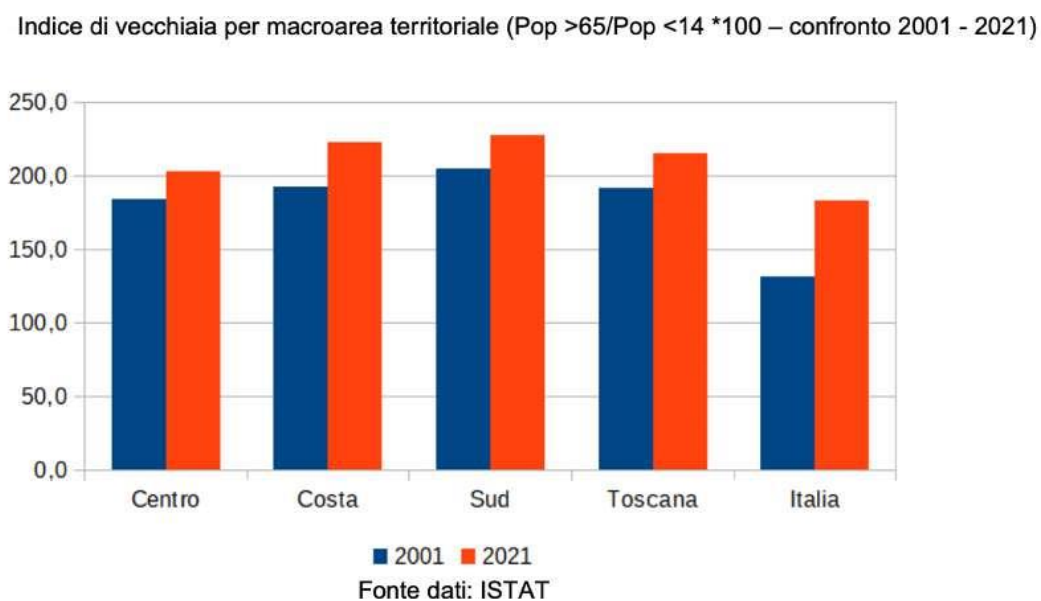


Au cours de la même période, la population régionale a augmenté (en chiffres absolus). La densité de population de la zone centrale est passée de 235 habitants par kilomètre carré en 1951 à environ 300 au début des années 2000, pour atteindre 316 hab en 2021. /km². Pour la zone de la côte en revanche, la croissance de la densité de peuplement a eu un développement sensiblement inférieur, alors qu'elle a été presque nulle pour la zone de la Toscane du sud.

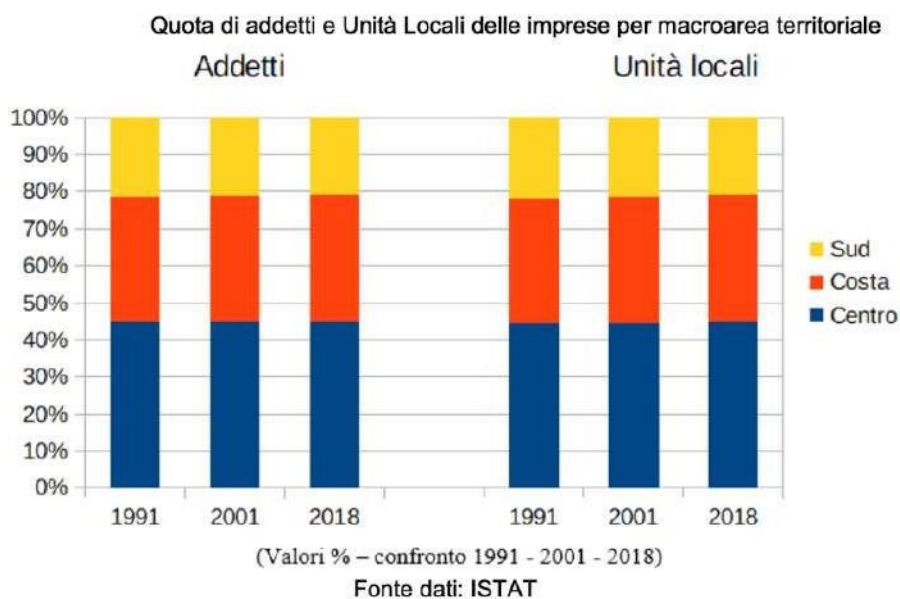


L'autre macro phénomène qui a caractérisé l'évolution démographique régionale est le vieillissement progressif de la population, combinaison à la fois d'une faible natalité et de l'augmentation de l'espérance de vie. Bien que nous nous limiterons à l'analyse des

données relatives aux vingt dernières années, nous constatons que l'indice de vieillesse (du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 moins de 14 ans) au niveau régional est passé de 184 en 2001 à plus de 200 en 2021, des valeurs nettement supérieures aux moyennes nationales. Dans ce cas également, la macro-zone de la Toscane du Sud présente des valeurs sensiblement plus critiques par rapport aux zones plus urbanisées du centre et de la côte (en raison de la tendance à l'abandon des territoires plus périphériques par les plus jeunes).

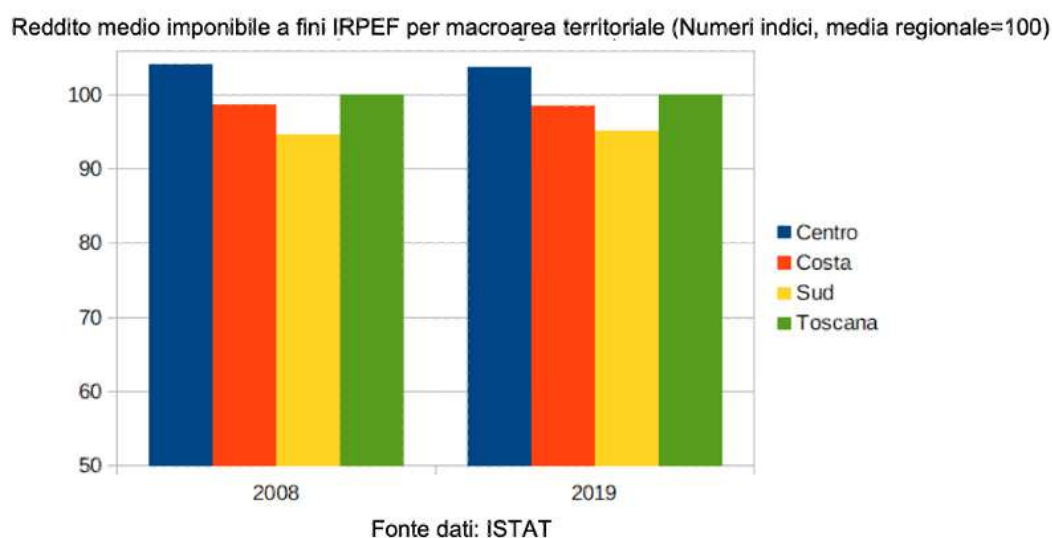


Les tendances démographiques trouvent une correspondance partielle dans les tendances d'implantation des activités économiques. En effet, si les possibilités d'emploi (tant en termes de main-d'œuvre que d'unités locales) tendent à se situer dans la zone centrale pour près de la moitié du système productif régional, ces quotas ne présentent pas d'écarts significatifs au cours des trente dernières années, en maintenant les parts de chaque macro zone relativement stables.



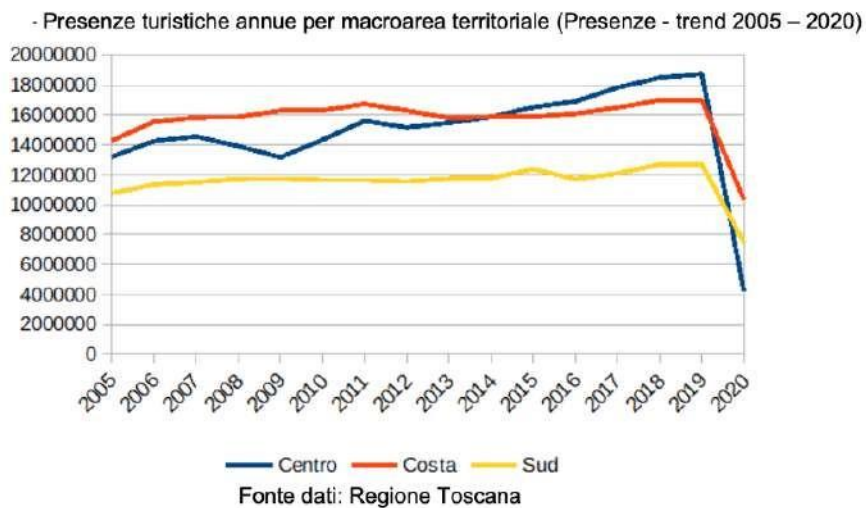
En termes de revenu et de capacité de consommation des ménages : en moyenne, le revenu imposable aux fins de l'IRPP des ménages de la zone centrale de la Toscane est près de 10 points de pourcentage supérieur à celui des ménages de la zone méridionale de la Toscane.

Cet écart ne s'est pas réduit, sinon marginalement, au cours de la dernière décennie.



Parmi les déterminants les plus importants pour le taux de mobilité d'une région, nous pouvons certainement inclure les flux touristiques. Pour cette dimension, c'est la zone de la côte qui montre la plus grande intensité par rapport au poids sociodémographique. Il s'agit en outre de flux caractérisés par une forte concentration saisonnière et qui peuvent entraîner des situations de congestion correspondant aux

pics de demande pendant la période estivale. La zone centrale est en revanche caractérisée par la concentration géographique des flux, la commune de Florence accueillant à elle seule (avant la crise liée à l'urgence sanitaire 2020) environ 50% des présences annuelles de la macro zone et environ 20% des présences régionales totales.



MOBILITÉ, ACCESSIBILITÉ ET CROISSANCE DANS LES TERRITOIRES DE LA TOSCANE

L'évolution démographique et résidentielle dans notre pays et dans notre région a conduit ces dernières années à une croissance constante de la demande de mobilité, soutenue par la distance croissante qui sépare en moyenne le lieu de résidence du lieu d'étude ou de travail, d'une part, et de la concentration d'un nombre croissant de fonctions et de services dans certains grands pôles d'attraction souvent situés en dehors des centres urbains. Ces deux facteurs sont la conséquence directe de l'éloignement des centres des réalités urbaines les plus importantes d'une partie des résidents et des fonctions économiques (comme le commerce et quelques services) à la recherche de coûts immobiliers plus durables et d'une meilleure qualité de vie environnementale et sociale dans les deuxième et troisième ceintures urbaines. Cette poussée centrifuge stimule une demande principalement orientée vers le transport privé, avec une augmentation des coûts sociaux et environnementaux, dus à une incidence accrue, pollution atmosphérique et sonore, congestion du réseau.

Selon les données d'une récente enquête menée par la Région Toscane, la population toscane a un taux de mobilité de 98.8%, ce qui signifie que la presque totalité de la population de plus de 14 ans se déplace de son logement au moins une fois par semaine.

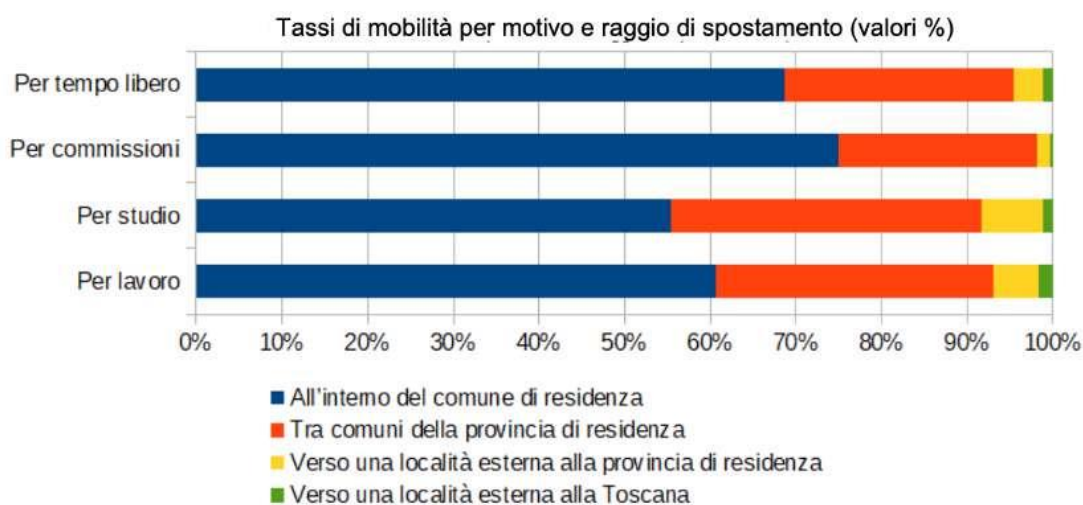
Cette part augmente dans les aires métropolitaines et dans les centres de plus de 50.000 habitants. La grande partie des déplacements se fait à l'intérieur de la commune de résidence, soit en référence aux activités liées au travail et aux études qui ont des destinations en quelque sorte, nécessaires, soit pour les courses et loisirs, où la marge de choix par rapport aux objectifs peut être plus large.

– Tassi di mobilità per macroarea territoriale e dimensione demografica
(Spostamenti popolazione over 14, confronto 2009-2020)

Macroarea	2009	2016	2019	2020
Metropolitana	78,64%	84,63%	99,34%	99,21%
Metropolitana Costiera	75,05%	80,26%	98,92%	98,38%
Garfagnana e Lunigiana	69,49%	77,73%	98,31%	97,08%
Rurale e Meridionale	76,29%	81,12%	99,07%	98,90%
Totale	76,68%	82,27%	99,12%	98,81%
Dimensione demografica	2009	2016	2019	2020
Comuni fino a 10.000 ab.	73,88%	80,52%	98,70%	98,26%
Comuni da 10.001 a 50.000 ab.	76,82%	83,25%	98,84%	98,75%
Comuni oltre i 50.000 ab.	78,18%	82,19%	99,61%	99,15%
Totale	76,68%	82,27%	99,12%	98,81%

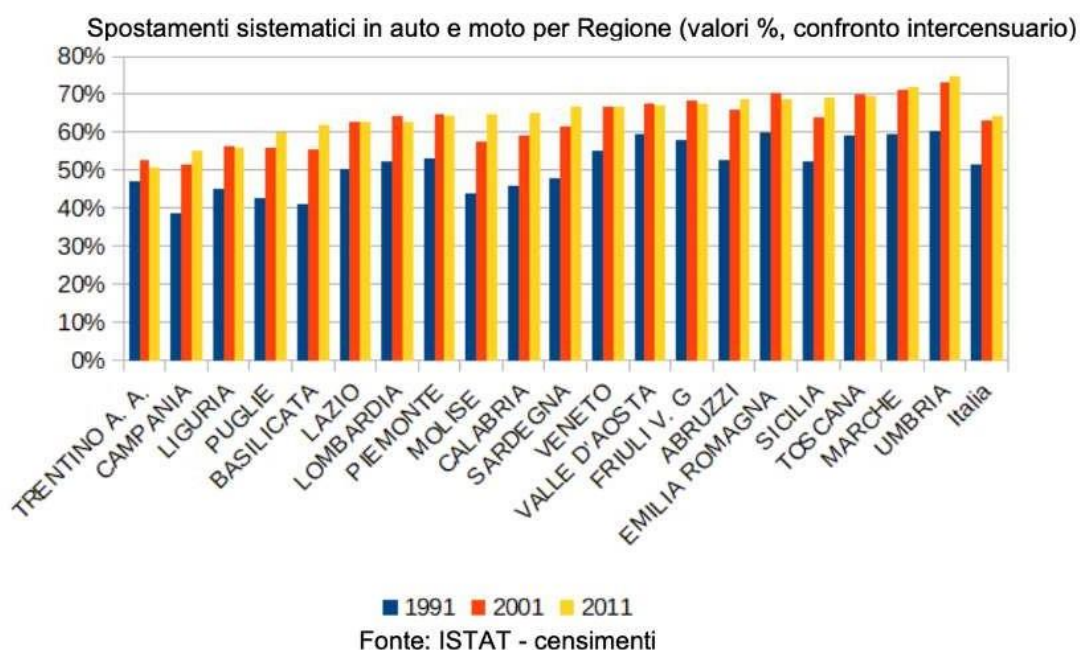
Fonte: indagini campionarie Regione Toscana

Les pourcentages de déplacements internes à la commune sont plus élevés dans le domaine de la mobilité pour les courses/achats et les loisirs (75% et 68,6%). Ils sont également majoritaires pour le travail et les études (60,6% et 55,4%) mais dans ces cas, il y a aussi des pourcentages importants de personnes qui se déplacent sur le territoire de la province de résidence (32,3% dans le cas du travail et 36,2% dans celui de l'étude) et une part significative, plus de 5%, de personnes atteignant des territoires extérieurs à la province.



Fonte: indagine campionaria Regione Toscana

En ce qui concerne la répartition modale des déplacements, le recensement (bien que désormais arrêté à 2011) nous restitue le positionnement de la Toscane par rapport aux autres régions italiennes. Le recours au moyen de transport privé (voiture/moto) pour les déplacements habituels de maison/étude et maison/travail est d'environ 70%, avec un déséquilibre modal parmi les plus significatifs au niveau national, bien que stable par rapport à la décennie précédente.



Face à une demande croissante de mobilité, la dotation en infrastructures de la Région a assuré jusqu'à présent des niveaux d'accessibilité satisfaisants, même en présence de certaines situations critiques dans des territoires à forte demande. Toutefois, la demande de mobilité exprimée par le territoire semble destinée à continuer de croître même en présence d'un ralentissement de la dynamique économique comme celui qui a caractérisé la période la plus récente. Le fléchissement momentané de la demande dû aux mesures restrictives pour faire face à l'urgence sanitaire de 2020 ne semble pas non plus avoir affecté structurellement la tendance croissante de la demande de mobilité, qui pourrait même être à court/moyen terme à s'orienter avec une incidence encore plus grande vers le transport privé; ceci pourrait rendre encore plus critique la capacité du système infrastructurel, surtout dans les zones déjà saturées (principalement les zones urbaines et métropolitaines).

2. Description des offres de mobilité

INFRASTRUCTURES

Le réseau d'infrastructures de la région de Toscane se compose:

- 1563 km de lignes ferroviaires (1479 km RFI et 84 km LFI)
- 199 gares avec service voyageurs (176 RFI + 23 LFI)
- 17 terminaux de fret ferroviaire RFI
- 10 398 km de routes (autoroutes, routes nationales, régionales et provinciales), dont 424 km d'autoroutes, 905 km de routes d'intérêt général gérées par l'ANAS (autoroutes, routes nationales), 1451 km de routes d'intérêt régional et 7618 km de routes provinciales
- 3 ports d'intérêt national (siège des Autorités Portuaires nationales)
- 4 ports d'intérêt régional ayant des fonctions commerciales
- 4 ports avec ou principalement une fonction de liaison de passagers (Archipel)
- 31 ports avec fonction exclusive ou dominante de plaisance nautique
- 2 intermédiaires
- 8 aéroports d'intérêt régional, dont 2 aéroports internationaux, 3 d'intérêt national/régional et 3 d'aviation générale
- 35 km de voies navigables intérieures potentielles
- 36 km de systèmes de guidage captif pour les transports publics

RÉSEAU FERROVIAIRE

Le système d'infrastructure ferroviaire en Toscane est actuellement géré par deux opérateurs différents : Rete Ferroviaria Italiana (RFI), qui gère le réseau national (en Toscane 1479 km) et La Ferroviaria Italiana (LFI)¹, qui gère le tronçon Arezzo - Stia - Sinalunga (84 km) appartenant à la Région Toscane.

Les relations entre la Région Toscane et RFI sont actuellement régies, dans la limite de la disponibilité de la capacité de l'infrastructure pour le déroulement des services régionaux, par un Accord Cadre conclu en 2016.

¹ Le 26/11/2015 Rete Ferroviaria Toscana SpA (ancien gestionnaire du réseau) a été fusionné par incorporation dans LFI SpA en reprenant toutes les activités, les biens et le personnel. LFI SpA est associé unique de TFT SpA (opérateur ferroviaire).

LFI agit pour le compte de la Région Toscane dans le cadre des engagements réciproques définis dans un contrat de service valable pour la période 2009 - 2014 et ensuite renouvelé pour des ultérieurs six ans (2015-2020).

Par Décret n. 1480 du 30.11.2020 et Décret n. 21529 du 14.12.2020, la Région Toscane a prorogé le contrat de service en vigueur entre la Région Toscane et La Ferroviaria Italiana S.p.A. pour la gestion des biens, des installations et de l'infrastructure ferroviaires fonctionnelles à l'exploitation des services de transport public local sur les lignes Arezzo-Stia et Arezzo-Sinalunga, avec échéance le 31 décembre 2020, pour une période de douze mois, après la déclaration de fin de l'état d'urgence; au moment de l'adoption du décret, puis jusqu'au 31 janvier 2022 (conformément au D.L. 7 octobre 2020, n. 125)²;

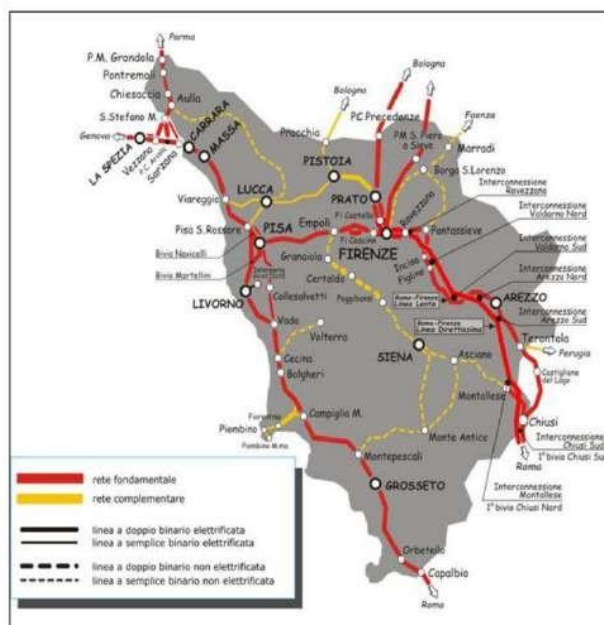
Réseau RFI

Le niveau quantitatif du service effectué sur le réseau national RFI correspond à plus du 95% de l'ensemble du service ferroviaire régional. Le réseau ferroviaire national RFI, dont le développement est de 1 479 km en Toscane, comprend des tronçons à simple voie pour 685 km et des tronçons à double voie pour 794 km; tronçons électrifiés pour 976 km et tronçons non électrifiés pour 503 km.

Les gares/arrêts présents sur le tracé sont n.176 dont n. 29 équipées de billetterie ouverte au public. Sur le territoire, il y a d'autres revendeurs - Lottomatica - SISAL - Tabacs - pour plus de 4 800 points de vente au total, ainsi qu'un nombre important d'émetteurs automatiques présents dans presque toutes les gares / arrêts.

² Le décret prévoit que si cet état d'urgence sanitaire devait être prolongé, la date d'expiration du contrat de service devra, en conséquence, être ultérieurement prorogée.

Figura 3.2 – Rete R.F.I. in Toscana [fonte R.F.I.]



Source: PRIIM “Document du Plan” (2014)

Caratteristiche della rete di gestione R.F.I.

	Territorio toscano [km]	Territorio nazionale [km]
LINEE FERROVIARIE IN ESERCIZIO	1458	16723
CLASSIFICAZIONE		
Linee fondamentali	738	6131
% sul totale	51%	37%
Linee complementari	675	9656
% sul totale	46%	58%
Linee di nodo	45	936
% sul totale	3%	6%
TIPOLOGIA		
Linee a doppio binario	779	7505
% sul totale	53%	45%
Linee a semplice binario	679	9218
% sul totale	47%	55%
ALIMENTAZIONE		
Linee elettrificate	957	11921
% sul totale	66%	71%
1. Linee a doppio binario	751	7427
% sul totale elettrificate	78%	62%
% sul totale	52%	44%
2. Linee a semplice binario	206	4494
% sul totale elettrificate	22%	38%
% sul totale	14%	27%
Linee non elettrificate (diesel)	501	4802
% sul totale	34%	29%

Source: PRIIM “Document du Plan” (2014)

Le réseau ferroviaire national en Toscane est structuré comme suit:

Réseau fondamental :

- o ligne AV Bologne - Florence
- o ligne "Direttissima" Rome - Florence
- o ligne Rome - Chiusi - Arezzo - Florence - Bologne - Milan
- o ligne La Spezia- Sarzana-Massa-Pise-Livourne-Grosseto-Montalto di Castro -Rome
- o ligne Florence-Empoli-Pise
- o ligne La Spezia- S.Stefano di Magra - Aulla - Pontremoli - Borgo Val di Taro -Parme
- o ligne Pise-Collesalvetti-Vada;

Réseau complémentaire - lignes secondaires :

- o ligne Prato-Pistoia;
- o ligne Pise-Lucques,
- o ligne Lucca-Pistoia;
- o ligne Lucca-Aulla;
- o ligne Lucca-Viareggio;
- o ligne Porretta Terme-Pistoia;
- o ligne Faenza- Marradi - Borgo S. Lorenzo, ligne Borgo San Lorenzo - Vaglia - Florence;
- ligne Pontassieve - Borgo San Lorenzo;
- o ligne Empoli-Siena-Chiusi;
- o ligne Campiglia M.ma-Piombino M.ma;

Réseau complémentaire - lignes à faible trafic :

- o ligne Siena-Monte Antico-Montepescali,
- o ligne Asciano-Monte Antico,
- Ou ligne Cecina-Volterra.

Lignes de noeud & #160;;

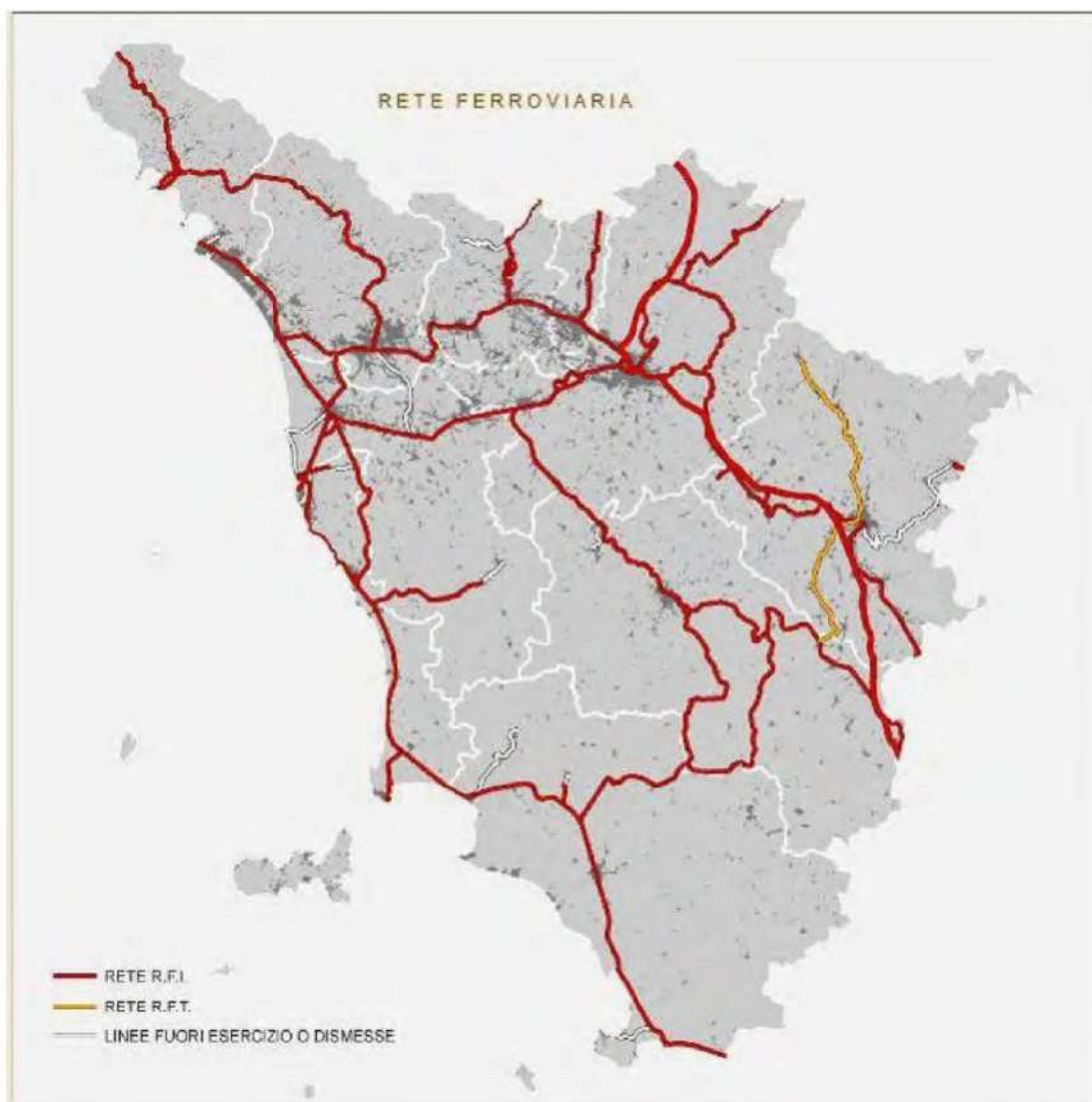
ou nœud de Florence

Réseau LFI

Le réseau ferroviaire régional en mise en œuvre du DM du 05/08/2005 (G.U.n 256 du 03/11/2005) "identification des réseaux ferroviaires et des critères relatifs à la détermination des redevances d'accès et à la répartition des capacités d'infrastructure à adopter en ce qui concerne ces réseaux, des critères relatifs à la gestion des licences et des modalités de coordination des fonctions de l'État et des régions en ce qui concerne les questions de sécurité de la circulation ferroviaire (mise en œuvre de l'article 1er, paragraphe 5, décret législatif 8 juillet 2003, n. 188)", est constituée par le chemin de fer Arezzo-Stia-Sinalunga subdivisé en tronçons suivants :

- chemin de fer Arezzo - Stia (connu sous le nom de Ferrovia Casentinese ou Ferrovia del Casentino);
- Chemin de fer Arezzo - Sinalunga (également appelé Chemin de fer du Val di Chiana).

La ligne Stia-Arezzo-Sinalunga (avec les gares respectives, les entrepôts et les biens fonctionnels à l'exploitation ferroviaire) est détenue par le domaine régional toscan et est utilisée et exploitée par R.F.T. (Rete Ferroviaria Toscana SpA).



Chemins de fer mineurs

En 2014, un projet a été lancé pour valoriser les chemins de fer mineurs opérant sur le territoire régional, caractérisé par une faible fréquentation en dehors des tranches pendulaires, mais situés dans des contextes territoriaux à haute valeur historique,

culturelle, environnementale et paysagère, et donc dotés d'un potentiel considérable. également en termes d'attractivité, dont l'objectif régional est d'augmenter les usagers tant pour le service ordinaire que pour des finalités touristiques, culturelles et sociales.

Il s'agit des lignes Siena-Grosseto, Cecina-Saline di Volterra, Porretta Terme-Pistoia, Arezzo-Pratovecchio- Stia, Arezzo-Sinalunga, Lucca-Aulla, Siena-Chiusi pour lesquelles la Région Toscane de 2014 à 2019 a consacré près de 280 mille euros en co finançant des projets locaux présentés par les Communes, Provinces et associations pour soutenir l'organisation et le déroulement d'initiatives de promotion et de valorisation de ces chemins de fer.

Dans l'ensemble du projet, des initiatives innovantes ont été lancées au fil des ans, avec le soutien technique des bureaux régionaux, identifiées et proposées par les territoires d'intégration entre le train et les itinéraires cyclables de valeur régionale et suprarégionale et les chemins, projets expérimentaux sur l'intermodalité train-vélo et liés au tourisme scolaire et, en général, à des activités éducatives avec le train et en train.

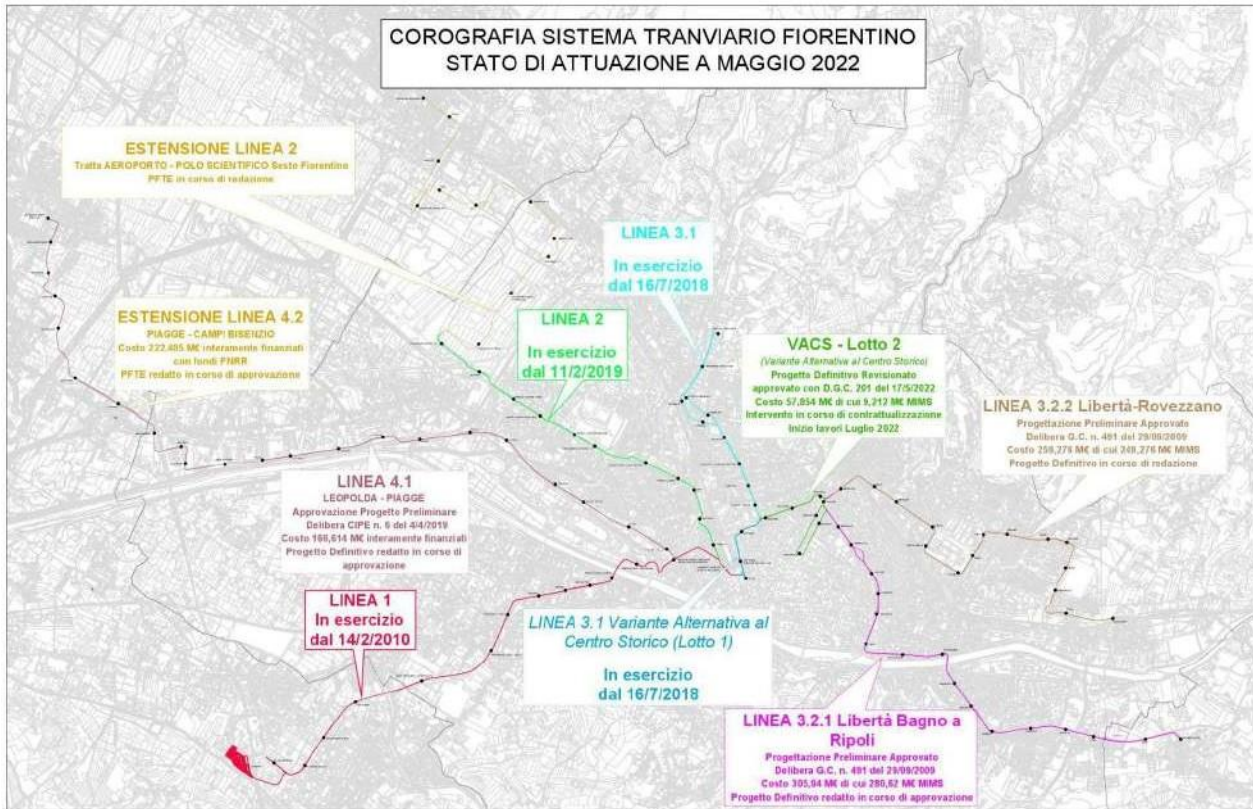
Parmi les projets financés, les rendez-vous avec le train à vapeur sur la Cecina-Saline-Volterra et sur la Lucca-Aulla, le "Train du Géant Blanc" pour stimuler l'intermodalité train-vélo sur l'Arezzo Sinalunga, les expositions photographiques permanentes dans les gares le long de la Arezzo-Sinalunga Pratovecchio-Stia, les événements culturels, gastronomiques et sportifs réalisés le long de la Porrettana.

Dédié aux chemins de fer mineurs est en outre un spécifique projet, financé en 2018 à l'intérieur du Programme Italie France Maritime 2014-2020 dénommé Projet TRAIN, qui a pour objectif de valoriser les chemins de fer historiques et secondaires et de rendre plus utilisable le patrimoine naturel et culturel, en augmentant son accessibilité.

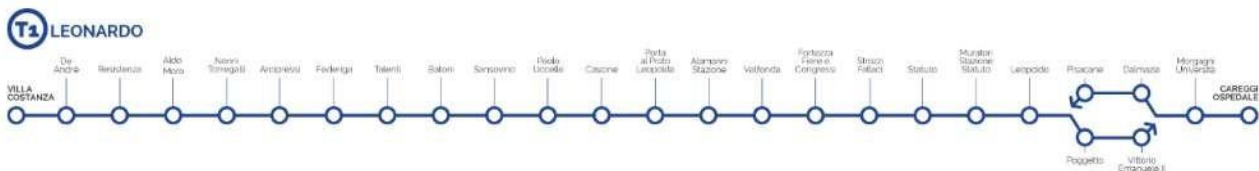
RÉSEAU DE TRAMWAY

Le système de tramway florentin se compose actuellement de :

- Ligne 1 - Firenze S.M.N. - Scandicci (en fonction depuis le 14/02/2010)
- Ligne 2 - Peretola - Piazza dell'Unità d'Italia (en fonction depuis le 11/02/2019)
- Ligne 3.1- Careggi - Firenze S.M.N. (en fonction depuis le 16/07/2018).



La ligne 1 et la ligne 3.1 constituent la ligne T1 "Leonardo", qui relie Villa Costanza à Careggi, avec un temps de trajet d'environ 40 minutes pour une longueur d'environ 11,5 km et 26 arrêts.



La ligne 2 constitue la ligne T2 "Vespucci", qui relie la place de l'Unita Italiana à l'aéroport Amerigo Vespucci, avec un temps de trajet d'environ 22 minutes pour une longueur d'environ 5,3 km et 13 arrêts.



Le premier tronçon de Scandicci à Santa Maria Novella a vu plus de 14 millions d'utilisateurs/an en 2017; en 2018, le chiffre a augmenté encore de plus de 19 millions de passagers grâce à l'activation de la deuxième tranche de l'intervention (de Santa Maria Novella à Careggi). En 2019, la première année complète d'exploitation de ligne T1, les passagers dépassent les 25 millions. La même année, sur la ligne T2, la fréquentation a dépassé les 9,5 ml de passagers, soit un total de près de 35 ml de passagers sur l'ensemble du système en exploitation (lignes T1 et T2) Ce chiffre a été affecté par les effets de la baisse du transport due à l'urgence sanitaire liée à la COVID-19.

Le coût total des lignes 1, 2 et 3.1 s'élève à plus de 616 millions d'euros, couvert également grâce à l'aide octroyée par la Région Toscane dans le cadre du Programme Opérationnel Régional POR créo FEDER 2007-2013 (pour plus de 50 ml).

Au cours de l'année 2021, l'accord de programme pour l'extension du réseau de tramway florentin dans l'aire métropolitaine et la liaison entre les villes de Florence et de Prato a été signé par décret du Président 267 du 14 décembre 2021, entre Regione Toscana, Città Metropolitana di Firenze, Comune di Bagno a Ripoli, Comune di Campi Bisenzio, Comune di Firenze, Comune di Prato, Comune di Sesto Fiorentino et Comune di Scandicci.

L'accord définit le futur système de tramway florentin comme suit:

Ligne T1 de Scandicci à Florence-Careggi (ancienne ligne 1 et ligne 3.1),

Ligne T2 de l'aéroport à la Piazza Unità,

Ligne 2 Lot 2 Variante Alternative au Centre Historique (VACS) de Fortezza da Basso a Piazza San Marco,

Ligne 3.2.1 de Piazza della Libertà a Bagno a Ripoli,

Ligne 3.2.2 de la Piazza della Libertà à Rovezzano,

Ligne 4.1 de Leopolda au Piagge,

Extension Ligne T1, section nord "Capolinea Careggi - Hôpital Pédiatrique Meyer"

Extension Ligne T1, tronçon sud "Villa Costanza - Torre Rossa",
Extension Ligne T2 (Ligne 2.2) Aéroport-Sesto Fiorentino,
Extension Ligne 4 (Ligne 4.2) de Le Piagge a Campi Bisenzio.

PISA MOVER

En mars 2017 a été inauguré le People Mover de liaison entre la gare centrale de Pise et l'aéroport de Pise.

Le projet prévoyait un investissement total de 72 millions, en partie financé par des ressources du POR CreO FEDER 2007-2013, en partie par le financement de projets.

Il s'agit d'un mini métro sans conducteur (APM, Automated People Mover, avec traction à câble, sans conducteur, contrôlé par un poste de commande centralisé) qui garantit une fréquence de passage toutes les 5 minutes, de 6h00 à minuit, 365 jours par an, en effectuant également un arrêt intermédiaire au parking échangeur construit en même temps dans la zone de Pise sud, qui avec une capacité de 1 250 places vise à renforcer les parcours intermodaux pour et depuis la ville. La ligne est longue de 1 760 mètres et le potentiel de transport est de 134 personnes par heure et par direction.



Les deux rames en service circulent sur une seule voie de circulation, qui se double au niveau de la gare intermédiaire pour permettre le croisement des voitures en toute sécurité. Chaque convoi se compose de trois voitures communicantes et est relié à son propre anneau de câble tracteur, fonctionnant à "va-et-vient" entre les gares terminus. Le fonctionnement, totalement automatique, a lieu sous la supervision de l'opérateur du poste de commande central.

La structure portante du réseau des ports toscans est constituée des ports commerciaux de Livourne, de Piombino et de Carrara en synergie avec les importantes réalités régionales des ports de Viareggio, de Marina di Campo, d'Isola del Giglio et de Porto Santo Stefano, mais aussi en termes de navigation de plaisance, à travers le complexe des ports et des marinas le long de la côte.

Ports d'importance économique nationale et internationale

Avec la réforme du Rio des autorités portuaires nationales (D.lsg. 169/2016) les 24 autorités portuaires existantes au niveau national ont été remplacées de 15 Autorités de Système Portuaire (adsp), dans lesquelles elles sont concentrées toutes les fonctions de planification, gestion, contrôle des activités logistiques et portuaires; les "comités portuaires" des différents ports ont été remplacés par les "comités de gestion" du système portuaire.

La Région Toscane est affectée à l'Autorité de Système Portuaire du Mar Ligurien Oriental, qui comprend les ports de La Spezia (siège d'adsp) et de Marina di Carrara, et de l'Autorité de Système Portuaire du Mar Tirreno Septentrional, qui inclut les escales maritimes de Livourne (siège de adsp), Piombino, Portoferraio, Rio Marina, Capraia e Cavo (D.Lgs. n. 169/2016, Annexe A).

Le réseau des ports et des escales touristiques de la Toscane

La réforme du Rio a par contre laissé inchangée la classification des "ports, ou des zones portuaires spécifiques, d'importance économique régionale et interrégionale", identifiés par l'article 4 de la loi 84/1994, alinéa 1, point c) et correspondant à la "catégorie II, classe III".

Avec la loi régionale n. 23/2012 la Région Toscane, dans le but d'augmenter l'efficacité et l'efficacité des escales maritimes de majeure importance économique et commerciale (Viareggio, Porto Santo Stefano, Isola del Giglio, Marina di Campo), a pourvu à instituer l'Autorité Portuaire Régionale (APR), en reconnaissant dans le niveau régional le rang institutionnel plus convenable à permettre "(...) la programmation et la conception des interventions portuaires dans une vision stratégique d'ensemble".

L'articulation de l'autorité portuaire d'intérêt régional est la suivante :

– #r&s #r(s)*&+*& u*) -m#r&+*/) /\$mm)r/-+0) #+r&-/u0-1r) 23456

- #Ports touristiques (section spécialisée du port polyvalent destinée au plaisancier nautique)
- #Marinas (section spécialisée du port polyvalent destinée au plaisancier nautique)
- #Ports de plaisance (section spécialisée du port polyvalent destinée au plaisancier nautique)

Les équipements classés "points d'amarrage", qui relèvent de la compétence des communes côtières, contribuent également à l'offre de mouillages et de services.

Classification des ports toscans

a) Ports d'importance économique nationale et internationale. Catégorie II, classe I et II. (L. n. 84/1994, Art. 4; D.Lgs. n.169/2016, Annexe A)

❖ Système portuaire du Mar Ligure Oriental:

- Marina di Carrara

❖ Système portuaire de la mer Tyrrhénienne Septentrionale:

- Livorno
- Capraia
- Piombino
- Portoferraio
- Rio Marina
- Cavo⁶

b) Ports d'importance économique régionale. Catégorie II, classe III. (L. n. 84/1994, Art. 4; LR n. 65/2014; LR n. 23/2012; DPR n. 509/1997)

³ «ports touristiques»: l'ensemble de structures amovibles et inamovibles réalisées avec des ouvrages à terre et en mer dans le but de servir uniquement ou principalement la navigation de plaisance et le plaisancier nautique, y compris par la mise à disposition de services complémentaires;

⁴ «marinas»: la portion des ports polyvalents ayant les fonctions visées à l'article 4, paragraphe 3, de la loi du 28 janvier 1994, no. 84, destinée à servir la navigation de plaisance et le plaisancier nautique, y compris par la mise à disposition de services complémentaires;

⁵ «ports de plaisance»: Il s'agit des zones domaniales maritimes et des miroirs aquatiques dotés de structures qui n'importent pas d'installations difficiles à enlever, destinées à l'amarrage, au halage, au lancement et au stockage de petits bateaux et embarcations de plaisance.

⁶ inclus parmi les ports d'importance économique nationale du D.Lgs. n. 169/2016

- ❖ Autorité portuaire régionale
 - Viareggio
 - Porto Santo Stefano⁷
 - Isola del Giglio²
 - Marina di Campo

- ❖ Infrastructures des îles mineures de l'archipel toscan ayant principalement pour fonction de liaison de passagers et de continuité territoriale :
 - Pianosa
 - Giannutri
 - Gorgona
 - Montecristo
 - Capraia⁸

- ❖ Infrastructures ayant une fonction prédominante de plaisance nautique :

Ports touristiques :

 - Foce Cinquale (Comune di Montignoso)
 - Marina Cala De' Medici (Comune di Rosignano Marittimo)
 - Marina di Salivoli (Comune di Piombino)
 - San Vincenzo (Comune di San Vincenzo)
 - Etrusca Marina (Comune di Scarlino)
 - Marina di Punta Ala (Comune di Castiglione della Pescaia)
 - Marina di S.Rocco (Comune di Grosseto)
 - Marina di Cala Galera (Comune di Monte Argentario)
 - Cecina (Comune di Cecina)
 - Porto Ercole (Comune di Monte Argentario)
 - Marciana Marina (Comune di Marciana Marina)
 - Porto Azzurro (Comune di Porto Azzurro)
 - Marina di Pisa (Comune di Pisa)
 - Cantieri ex ESAOM (Comune di Portoferraio)

⁷ remplit également la fonction de liaison de passagers et de continuité territoriale

⁸ port inclus dans le Système Portuaire du Mar Tyrrhénien Septentrional

Ports touristiques :

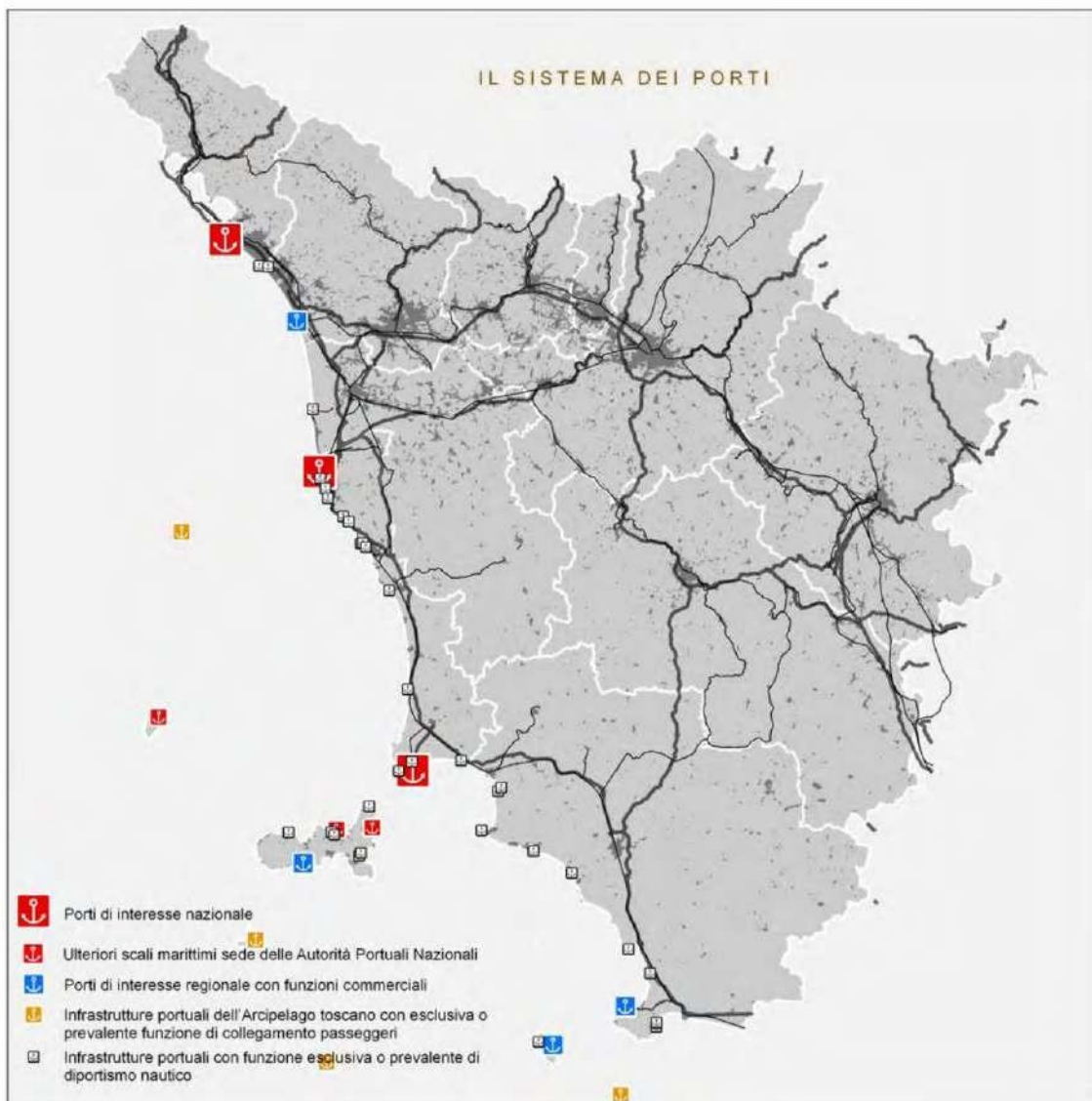
- Port touristique de la Darsena Medicea dans le port de Livorno (AdSP de la mer Tyrrhénienne du Nord)
- Port touristique de la Bellana dans le port de Livorno⁹ (AdSP de la mer Tyrrhénienne du Nord)
- Port touristique de Capraia Port (adsp de la mer Tyrrhénienne du Nord)
- Port touristique de Molo Batterie dans le port de Piombino 7 (adsp de la mer Tyrrhénienne Septentrionale)
- Port touristique Écluse de Pontedoro/Cornia Vecchia (adsp de la mer Tyrrhénienne Septentrionale)
- Port touristique dans la Darse Médicéenne du port de Portoferraio (adsp de la Mer Tyrrhénienne Septentrionale)
- Port touristique dans le port commercial de Marina di Carrara (adsp del Mar Ligure Orientale)
- Port touristique de la Madonnina dans le port de Viareggio (Autorité Portuaire Régionale)
- Port touristique Porto del Valle à Porto Santo Stefano (Autorité portuaire régionale)

Amarrages pouvant être transformés en ports de plaisance ou en marinas (Art. 6, alinéa 1, point b), de l'encadrement du Masterplan) :

- Amarrage/port de plaisance de San Giovanni dans le système portuaire de Portoferraio (Municipalité de Portoferraio)
- Amarrage/port de plaisance d'Ardenza (Commune de Livourne)
- Mouillage/port de plaisance d'Antignano (commune de Livourne)
- Amarrage/port de plaisance de Quercianella (commune de Livourne)
- Mouillage/port de plaisance de Talamone (commune d'Orbetello)
- Amarrage/port de plaisance de Castiglione della Pescaia (Municipalité de Castiglione della Pescaia)
- Mouillage/accostage touristique de Giglio Porto - Isola del Giglio (Autorité Portuaire Régionale)

⁹ infrastructures portuaires déjà insérées dans les PRP en vigueur mais à réaliser ex novo

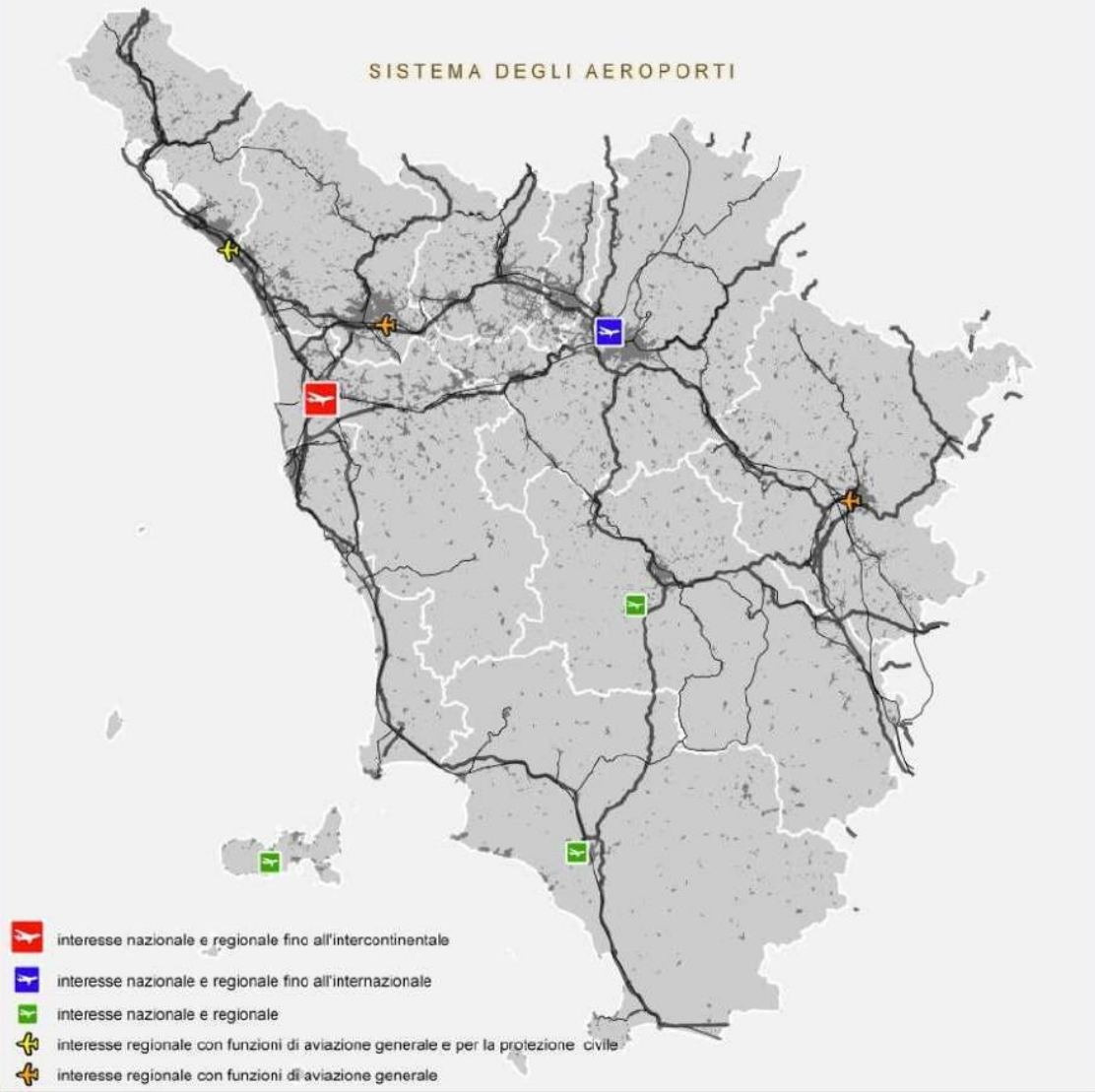
- Amarrage/port touristique du port de Rio Marina (adsp de la mer Tyrrhénienne du Nord)
- Amarrage/port touristique de Cavo - Rio Marina (adsp de la mer Tyrrhénienne du Nord)
- Mouillage/accostage touristique dans le port de Marina di Campo (Autorité Portuaire Régionale)
- Mouillage/port de plaisance de Cala di Mola à Capoliveri (Municipalité de Capoliveri)



Le système des aéroports présent sur le territoire toscan se compose :

- Aéroport Amerigo Vespucci (Florence) : d'intérêt national et régional, d'importance économique jusqu'à l'international
- Aéroport Galileo Galilei (Pise) : d'intérêt national et régional, d'importance économique jusqu'à l'intercontinental
- Aéroport Teseo Tesei (Marina di Campo - Île d'Elbe) : d'intérêt national et régional
- Aéroport Corrado Beccarini (Grosseto) : d'intérêt national et régional
- Aéroport d'Ampugnano (Sienne) : d'intérêt national et régional
- Aéroport de Cinquale (Massa) : d'intérêt régional ayant des fonctions d'aviation générale et de protection civile
- Aéroport de Molin Bianco (Arezzo) : d'intérêt régional avec fonctions d'aviation générale
- Aéroport de Tassignano (Lucca) : d'intérêt régional avec fonctions d'aviation générale

SISTEMA DEGLI AEROPORTI



SERVICES

SERVICES FERROVIAIRES

Le service de transport ferroviaire en Toscane est actuellement assuré par deux entreprises Trenitalia S.p.A. et Trasporto Ferroviaria Toscano S.p.A. (TFT S.p.A.) opérant respectivement sur le réseau national et régional. Les relations des deux sociétés avec la Région Toscane sont régies par des contrats de service.

Le service ferroviaire régional et local de compétence de la Toscane actuellement fourni se déroule sur 16 axes principaux (dont 14 sur le réseau national et deux sur le réseau local) qui, en plus de couvrir l'entier bassin régional de la Toscane (extension de 22.987 km, population 3.729.641 habitants - janvier 2019, densité de population d'environ 162,3 habitants/km²), prévoient des liaisons avec des localités extérieures aux frontières régionales dans les régions Latium (Rome), Ligurie (La Spezia - Gênes), Ombrie (Pérouse - Foligno), Emilia Romagna (Faenza - Bologne - Borgo Taro), avec extension à la Lombardie (Milan - Bergame).

Services réseau RFI

Les fonctions inhérentes au service ferroviaire régional et local, en application du D. Lgs 422/1997, article 9 (services en gestion à FS SpA), ont été déléguées, après la signature de l'Accord du programme spécifique entre le Ministère des Transports et la Région Toscane, à cette dernière avec DPCM du 16/11/2000.

Les relations avec Trenitalia (opérateur des services sur le réseau RFI) sont régies par le Contrat de Service. Le premier contrat, à caractère expérimental, signé en 2001, a été suivi de contrats successifs jusqu'à l'actuel contrat de service signé en novembre 2019, d'une durée de 15 ans (du 1/12/2019 au 30/11/2034),

Les 14 lignes desservies (réseau national RFI) sont les suivantes :

1. Florence - Arezzo - Chiusi (Rome), comprenant des services suprarégionaux à partir et à destination de 15 Rome et de et vers Foligno
2. Florence - Pise - Livourne
3. Florence - Empoli - Sienne

4. Tirrenica Sud : Pise - Livourne - Grosseto comprenant des ramifications pour Piombino Marittima et Saline di Volterra et des services suprarégionaux de et pour Rome
5. Florence - Pistoia - Lucca - Viareggio
6. Florence - Prato - Vernio, comprenant des services suprarégionaux vers et depuis Bologne
7. Florence - Borgo S.L (via Vaglia) comprenant des services suprarégionaux vers et depuis Faenza
8. Florence - Borgo S.L. (via Pontassieve)
9. Pise - Lucca - Aulla
10. Tirrenica Nord : La Spezia - Pise, comprenant des services suprarégionaux de et vers Gênes
11. Pistoia - Porretta
11. Sienne - Chiusi
12. Pise - La Spezia - Pontremoli (Parme) comprenant des services suprarégionaux à destination et en provenance de Milan / Bergame
13. Sienne - Grosseto

Le programme d'exploitation que Trenitalia s'engage à assurer prévoit une production constante pour toute la période d'attribution, égal à 22.28 millions de trains*km - avec un nombre moyen de 775 trains dans le jour ouvrable moyen.

Le nombre annuel de places offertes s'élève à 10,680 milliards de places-km au cours de la première année de mise en œuvre (2020) et devrait augmenter à la suite de l'achat progressif de matériel roulant, pour atteindre une valeur de 11,430 milliards de places-km en 2023, année où une grande partie des investissements sera réalisée.

La vitesse commerciale est d'environ 60 km/h et est déterminée à la fois par des trains sur des lignes à double voie, avec un nombre d'arrêts réduit et des vitesses moyennes supérieures à 80 km/h, soit par des trains qui parcourent des tronçons non électrifiés à simple voie et avec des gares proches, comme la Lucca-Aulla avec des vitesses moyennes autour des 45 km/h. La longueur moyenne des tronçons parcourus est d'environ 89 km; elle comprend des services interrégionaux de plus de 300 km et des tronçons urbains de moins de 40 km. La densité des gares est égale à une à chaque 12 km de ligne : les différences varient entre les aires métropolitaines, comme la ceinture de Florence avec une gare environ tous les 3 km, et les zones à densité plus faible, comme entre Arezzo et Chiusi, avec une gare tous les 16 km. Aux heures de pointe elle circule autour de 39% des trains; Le service offert comprend également les heures

creuses pour répondre à la demande touristique, les déplacements occasionnels, les retours des étudiants et des universitaires qui terminent les cours en fin de matinée.

Les dernières enquêtes de fréquentation disponibles, relatives à l'annualité 2018, relèvent un nombre moyen de voyageurs en semaine allant d'un maximum de 220 000 usagers/jours en mai à un minimum de 140 000 usagers/jour en août.

Pour attester de la croissance progressive de l'efficacité du service ferroviaire régional toscan, il y a l'augmentation dans le temps de la demande, en termes de voyageurs transportés, égal à 1,7% annuel moyen, enregistré au cours des 5 dernières années. Avec la nouvelle attribution Trenitalia estime, dans le Plan Économique Financier, une augmentation des voyageurs transportés qui varie au cours des années de 3.166 à 3.312 milliards de voyageurs-Km.

Le service est assuré au moyen d'une flotte composée au total de n. 936 véhicules dont n. 99 locomotives, n. 143 véhicules légers électriques, n. 153 véhicules légers thermiques, n. 541 voitures.

Le parc roulant utilisé pour l'exécution du service est en grande partie la propriété de l'exploitant, à l'exception de 11 camions diesel DMU de type ATR 220 composés de trois éléments, achetés par la Région et dans la disponibilité du patrimoine régional. En outre, partie du matériel roulant appartenant à l'exploitant actuel, acheté avec le cofinancement de la Région, correspondant approximativement à 6 locomotives, 3 rames thermiques 3 pièces du type ALN501- ALN502, LN220, 60 voitures à double étage dont 5 semi-pilotes, sera cédé en propriété à la Région au cas où l'exploitant actuel ne serait plus chargé des services.

Le Plan d'investissements pour le renouvellement de la flotte est l'un des éléments fondamentaux sur lesquels se fonde l'amélioration du service offert et l'accroissement de l'attractivité du contrat en vigueur. Tel plan, qui permettra le renouvellement total de la flotte, prévoit la mise en service du nouveau matériel suivant, qui garantira le maintien d'un bas âge moyen de la flotte : 11 trains "Rock" à 5 caisses et 18 trains "Rock" à 6 caisses; 19 trains "Media Capacité"; 6 nouveaux trains à grande vitesse régionaux, avec une vitesse de 200 km/h; 30 nouveaux trains DMU; 2 locomotives diesel; 14 autres Convois Diesel d'ici 2030. L'investissement en nouveaux trains permettra le complet renouvellement de la flotte en 2023 et la réduction de l'âge moyen du matériel roulant circulant dans la région Toscane, qui passera de 17,6 ans en 2016, à 7,6 ans fin

2024. Ce plan garantit en outre un âge moyen de 2034 nettement inférieur tant à celui du début du contrat qu'à celui prévu en 2023. Les nouveaux trains, en plus des nouveaux équipements et de l'amélioration du confort de voyage, permettront d'avoir une flotte 100% accessible aux personnes à mobilité réduite et apte au transport des vélos.

Services réseau LFI

Les relations avec TFT (opérateur de services sur le réseau LFI) sont régies par un contrat de service; le contrat expérimental signé en 2001 a été suivi de contrats successifs jusqu'au contrat de service actuel de 8 ans (du 1/1/2015 au 31/12/2023).

Numeri del contratto:

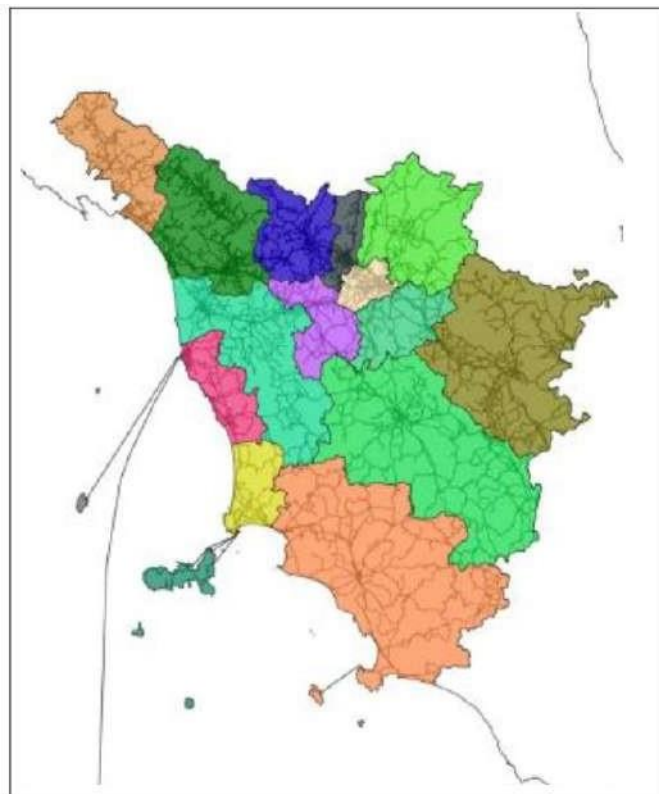
- **760.000** treni*Km anno
- **n. 58** treni*giorno
- **12.000** posti offerti nel giorno feriale invernale
- **6 + 3** anni di durata , proroga prevista dal RE (CE)1370/2007 in ragione degli investimenti
- **7,4 MEuro** di corrispettivo dal 2017 per un valore complessivo di
- **66 MEuro** in 9 anni
- **7,6 MEuro** di investimenti
- **1,3** mln di passeggeri anno

Les deux lignes desservies sont les suivantes :

- Arezzo - Sinalunga (environ 310000 km/an)
- Arezzo - Pratovecchio Stia (environ 453.000 km/an)

Les Attributions par appel d'offres au niveau Provincial

Avec la révision de la loi régionale de secteur (42/98) en 2002, un processus a été lancé en Toscane qui a conduit en 2005 à l'attribution de 14 lots de niveau provincial, en rationalisant le service et en dépassant la fragmentation antérieure, attesté par 70 contrats de service.



Comme le montre l'illustration précédente, la taille des bassins coïncidait généralement avec les territoires provinciaux : c'est le cas pour 8 des 14 lots. Seules les provinces de Florence et de Livourne font exception : dans le premier cas, le territoire provincial a été divisé en 4 lots d'exploitation (Metropolitano, Mugello-Val di Sieve, Chianti-Valdarno et Empolese-Valdelsa), dans le second en deux (Livourne-Elba et Val di Cornia).

Lotto	Tempo di Servizio (Ore)	Percorrenze (Km)	Velocità Media (km/h)
LOTTO ARETINO	272.938	8.437.779	30,9
LOTTO CHIANTI VALDARNO	131.398	4.315.265	32,8
LOTTO EMPOLESE – VAL D'ELSA	72.211	2.118.308	29,3
LOTTO GROSSETANO	224.839	8.769.513	39,0
LOTTO LIVORNO-ELBA CONTINENTE	278.156	6.430.214	23,1
LOTTO LIVORNO-ELBA ELBA	38.261	1.033.911	27,0
LOTTO LUCCHESE	431.031	11.594.611	26,9
LOTTO MASSA E CARRARA	176.061	4.302.098	24,4
LOTTO METROPOLITANO FIRENZE	1.105.178	19.543.771	17,7
LOTTO VALDISIEVE	143.251	4.759.999	33,2
LOTTO PISANO	378.353	9.663.313	25,5
LOTTO PISTOIESE	261.809	7.236.976	27,6
LOTTO PRATESE	298.634	6.476.768	21,7
LOTTO SENESE	407.462	12.910.650	31,7
LOTTO VAL DI CORNIA	62.668	2.076.513	33,1
Totale complessivo	4.282.251	109.669.691	25,6

Production services 2012 - Source Observatoire Régional

La réforme de 2010

2010 représente pour la Toscane un tournant dans la gestion des transports publics. En effet, avec le financement régional pour 2011, une profonde réforme du secteur a été engagée, qui a conduit à l'adjudication par un seul appel d'offres de tous les services routiers inclus dans l'ensemble du territoire régional (le cadre territorial optimal). La présence d'un lot unique d'appels d'offres, dans lequel ont conflué les services urbains et extra urbains, a représenté une nouveauté dans le panorama italien et ceci rend donc l'expérience toscane intéressante même au niveau national. La réforme a dessiné un nouveau modèle de gouvernance, caractérisé par l'exercice associé des fonctions entre Région, Provinces et Communes, et a prévu l'adoption de critères de dépense basés sur des coûts et des recettes standard et un contrat de concession de durée de 11 ans (objectif : réduire les coûts d'exploitation et améliorer la qualité du service).

La nouvelle structure de gouvernance

Les instruments identifiés par la LR. 65/2010 pour donner vie au lot unique sont ceux de la Convention, du Bureau unique et de la Conférence permanente.



**LA CONVENZIONE PER LA GESTIONE ASSOCIATA
DELLE FUNZIONI – “regole del condominio”
(ART. 85)**

POGGIA SU DUE ASSI PORTANTI:

LA DELEGA ALLA REGIONE

Della procedura di gara

Della gestione del contratto

LA COSTITUZIONE DI UN UFFICIO UNICO

Par la "Convention pour l'exercice associé des fonctions" (LR 65/2010, art. 85), les Provinces et les Communes ont choisi de déléguer à la Région leurs compétences administratives en ce qui concerne:

- à l'accomplissement des procédures d'appel d'offres pour l'attribution du service;
- à la gestion, au contrôle, à la surveillance et au suivi des contrats de service.

Comme l'ont souligné les communes et les provinces, elles ont choisi de conclure la convention, mais n'y étaient pas obligées. La réforme n'a pas entraîné de modification de la LR 42/98 en ce qui concerne les compétences en matière de TPL, mais elle a agi et agit au moyen d'une incitation financière. En effet, les collectivités locales qui choisiraient d'exercer le service en dehors du lot unique (par voie d'appel d'offres ou en économie) auraient droit à participer à la redistribution de seulement 80% des ressources régionales destinées au TPL : l'accès à la partie restante est lié à la conclusion de la convention. En fait, toutes les collectivités locales y ont adhéré.

Une fois la convention conclue, les fonctions administratives des entités conventionnées sont assumées par le "Bureau unique pour l'exercice associé des fonctions". En réalité, le champ d'action du bureau unique ne se limite pas au TPL sur route, en incluant d'autres activités relatives aux services relevant de la compétence régionale. Outre les fonctions ci-dessus, déléguées par les collectivités locales par convention, le bureau s'occupe :

- de la programmation de la mobilité et de l'intégration entre les différents services de transport (maritime, ferroviaire, à conduite liée et en interne, par route);
- de l'instruction technique à l'appui de la Conférence régionale des services de TPL;
- de la gestion des bases de données en liaison avec l'Observatoire régional;
- du soutien technique à l'aménagement du territoire, notamment pour la simulation des effets sur le trafic des prévisions d'implantation et des autres interventions ayant une incidence sur les transports publics et privés.

Dans les deux grands domaines de la programmation et de la gestion, le bureau unique doit opérer:

- en interagissant avec les structures existantes au niveau provincial. Pour ce faire, elles doivent trouver un référent pour les relations avec le bureau unique en ce qui concerne le réseau de services, les bases de données sur les transports et la gestion des procédures. Les bureaux provinciaux assurent à leur tour la coordination avec les bureaux communaux.
- Enfin, le bureau unique assure le secrétariat de la "Conférence permanente pour la programmation et la vérification des activités du bureau unique". La conférence sert à assurer la collaboration entre la Région et les collectivités locales qui ont signé la convention et est composée du Président de la Région (ou de son délégué) qui la préside, des Présidents des Provinces, par les Maires des Communes chef-lieu et pour chaque Province, en représentation des autres Communes, un Maire élu par le Conseil des Autonomies Locales.

La Conferenza dei Servizi



- La riforma non ha modificato le competenze delle Province e dei Comuni né gli strumenti di attuazione della programmazione dei servizi:
- **Conferenza Provinciale dei servizi di TPL**
- **Conferenza Regionale dei servizi di TPL**
- L'intesa della conferenza regionale integra la convenzione per la gestione associata aggiungendo alle "regole del condominio" la "sostanza" delle dotazioni di servizio e dei patti su risorse e impegni sul governo della mobilità.

La loi-cadre du secteur est constituée par la L.R. du 31 juillet 1998, n. 42 Règles relatives aux transports publics locaux et privés, par L. R. du 29 décembre 2010, n. 65, Loi de

finances pour l'année 2011 et par la Loi régionale du 4 novembre 2011, n. 55, établissement du plan régional intégré d'infrastructures et de mobilité "PRIIM".

La procédure pour l'attribution des services régionaux sur route - lot unique régional, lancée en octobre 2013, s'était conclue en mars 2016 avec l'adjudication définitive de la concession en faveur d'Autolinee Toscane Spa, société du groupe Ratp, mais ce passage a été suivi de contentieux juridictionnels qui ont retardé le démarrage du service.

Le contrat Pont

En attendant la résolution définitive du contentieux, et pour garantir la continuité du service public, en décembre 2017 a été signé le contrat-pont entre la Région Toscane et un nouveau gestionnaire, constitué des 14 gestionnaires des "anciens" lots provinciaux sous la forme sociétaire de SCARL appelée "One", et les deux acteurs participant à la procédure d'appel d'offres, Autolinee Toscane et Mobit pour examen et acceptation. Avec le contrat, sur la base du Règlement Européen 1370/2007, une attribution directe a été effectuée en urgence, d'une durée de deux ans (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019).

Le contrat pont ayant expiré le 31 décembre 2019 (non renouvelable sur la base de la législation communautaire), afin de permettre le transfert des biens entre les anciens exploitants et le nouvel exploitant, à partir du 1er janvier 2020, le service a été effectué par voie d'actes d'obligation jusqu'au 31 octobre 2021, en attendant le démarrage du service avec le nouvel exploitant à partir du 1er novembre 2021.

Le Contrat Unique Régional

Le 10 août 2020, le contrat a été conclu entre la Région Toscane et Autolinee Toscane pour la concession des services de transport public local par route et pour la gestion des funiculaires de Certaldo (FI) et Montenero (LI) dans le cadre territorial de la Région Toscane.

Le démarrage du service avec le nouveau concessionnaire Autolinee Toscane a eu lieu le 1er novembre 2021 à l'issue du passage des biens essentiels (bus, dépôts, installations, etc.) et du personnel. La durée du contrat avec le gestionnaire unique est fixée à 11 ans.

Les parcours des services d'appel d'offres s'élevaient à 106.268.000 vkm/a, comme récapitulé dans le tableau suivant. Ces parcours ne correspondent pas aux parcours des services programmés pour 2021 (moment du successeur), qui par contre résultent d'un total de 110.452.996,85 vkm/a.

Rete	Km
Urbano Firenze	20.218.000
Urbano Area Pisana	5.838.000
Urbano Capoluogo	18.376.000
Urbani maggiori (Centri Urbani minori)	3.396.000
Extraurbano	51.680.000
Debole	800.000
Regionali	5.960.000
Totale Percorrenze	106.268.000
Funicolare Certaldo (h servizio)	5.150
Funicolare Montenero (h servizio)	4.800

Parcours par type de Service dans les 2 premières années du Contrat Unique de Cahier des Charges

Rete	Km
Urbano Firenze	20.771.049
Urbano Area Pisana	5.318.038
Urbano Capoluogo	17.639.513
Urbani maggiori (Centri Urbani minori)	5.545.978
Extraurbano	54.949.670
Regionali	6.228.749
Totale Percorrenze	110.452.997
Funicolari e Servizi Flessibili (h servizio)	53.611

Parcours par type de Service au moment de la reprise du nouveau gérant

Le réseau des services couverts par le contrat unique se compose donc de:

- Lignes régionales (10)
- Lignes extra-urbaines
- Lignes urbaines dans les communes Chef lieu
- Lignes Urbaines dans les Communes non Chef lieu

I NUMERI

- ▣ 106 milioni di km all'affidamento (+4 deboli);
- ▣ 98,5 milioni di km al terzo anno (+9 deboli);
- ▣ 256 milioni l'anno (+10 per debole);
- ▣ 199 enti in gestione associata.

In 11 anni considerando i ricavi oltre

4 miliardi di euro

La période "T2"

Au cours de la première période d'attribution de deux ans, le service restera essentiellement celui existant au moment de la reprise. Ces deux années permettront au concessionnaire du lot unique de développer le projet exécutif (en définissant également les aspects organisationnels-industriels, et les investissements) à réaliser à partir de la troisième année de gestion.

Au cours de la deuxième période de gestion, de la troisième à la onzième année du contrat, il y aura une sortie de services gérés en dehors du lot unique régional, avec une restructuration substantielle du réseau extra-urbain.

La nouvelle organisation du service prévoit:

- un réseau extra urbain structurel (comprenant les lignes régionales autoroutières), complémentaire et intégré au réseau ferroviaire;
- les réseaux urbains, dans les capitales et les grands centres urbains, renforcés par rapport à la situation antérieure;
- des réseaux faibles pour les petites municipalités et les zones marginales où l'objectif d'assurer le service prévoira également l'utilisation de modalités innovantes ciblées sur les besoins spécifiques des territoires, relevant de la compétence des municipalités.

Delibera_n.391_del_12-05-2014-Allegato-C

ALLEGATO - "C"

ALLEGATO RISORSE MINIMI SERVIZI FUORI LOTTO 2014 (da adeguare con inflazione programmata)			T1		T2	
	ENTE	TIPOLOGIA	KM*ANNO	RISORSE R.T. DA PERF. INTESA 2013	KM*ANNO	RISORSE R.T. DA PERF. INTESA 2013
			FUORI LOTTO	FUORI LOTTO	FUORI LOTTO	FUORI LOTTO
PROVINCIA	arezzo	debole	1.065.000	€ 1.238.000,00	1.600.000	€ 1.698.000,00
PROVINCIA	firenze	debole	1.450.000	€ 1.298.300,00	1.550.000	€ 1.386.300,00
		economia	300.000	€ 300.000,00	400.000	€ 400.000,00
	FIRENZE	TOTALE	1.750.000	€ 1.598.300,00	1.950.000	€ 1.786.300,00
PROVINCIA	livorno	debole	132.800	€ 214.260,00	132.800	€ 214.260,00
PROVINCIA	lucca	debole	140.000		1.530.000	€ 1.074.000,00
PROVINCIA	massa e carrara	debole			840.000	€ 1.260.000,00
	poggibonsi		133.300	€ 132.800,00	133.300	€ 132.800,00
PROVINCIA	siena	debole			1.000.000	€ 1.500.000,00
	SIENA	TOTALE	133.300	€ 132.800,00	1.133.300	€ 1.632.800,00
COMUNE	pisa urb	debole			770.000	
	s.miniato	urb. Magg.	91.500	€ 124.500,00	91.500	€ 124.500,00
	pontedera	urb. Magg.	126.850	€ 199.150,00	367.500	€ 576.350,00
	volterra	urb. Magg.	69.500	€ 139.500,00	69.500	€ 139.500,00
PROVINCIA	pisa	debole	862.500	€ 186.200,00	1.490.000	€ 1.000.000,00
	PISA	TOTALE	1.150.350	€ 649.350,00	2.788.500	€ 1.840.350,00
CIRCONDARIO	cev	deboli	91.100	€ 115.230,00	91.100	€ 115.230,00
		economia	90.000	€ 99.000,00	90.000	€ 99.000,00
	CEV	TOTALE	181.100	€ 214.230,00	181.100	€ 214.230,00
			4.552.550	€ 4.046.940,00	10.155.700	€ 9.719.940,00
			4.162.550	€ 3.647.940,00	9.665.700	€ 9.220.940,00

Réseau des Services Faibles prévu à T1 (2 premières années du Contrat Unique) et à T2

SERVICES MARITIMES

Les services maritimes de continuité territoriale à destination et en provenance de l'archipel toscan sont des services universels et contractuels relevant de la compétence régionale en vertu du décret-loi 422/1997 et de L. 166/2009 (les autres services maritimes de transport de passagers sont disponibles sur le marché).

Les liaisons maritimes garantissant la continuité territoriale avec l'Archipel Toscan, sont gérées par Toremar S.p.A. qui effectue pendant l'année des services de cabotage avec les îles, des ports de Piombino, Livourne et Porto Santo Stefano.

La société Toremar SpA, précédemment à capital public et cédée en 2009 par l'État à la Région Toscane, à l'issue du processus de privatisation mis en œuvre par la Région elle-même à l'issue d'une procédure d'appel d'offres au titre de la Loi L.166/2009, a été acquise par Moby S.p.A.

Par procédure publique cette dernière s'est adjugée même l'exécution des services avec l'Archipel, de compétence de la région Toscane, par la conclusion d'un Contrat de Service souscrit en date du 2 janvier 2012 et de la durée de 12 ans (02.01.2012-31.12.2023).

La Région Toscane, à travers le contrat de service avec la société de navigation Toremar, garantit la liaison maritime avec les îles de l'Archipel toscan, selon des standards qualitatifs constamment vérifiés, en assurant également les conditions d'équilibre économique du contrat.

Le contrat de service, s'articule sur 6 traites (auxquelles on a ajouté du 1er mars 2019 l'ultérieure liaison directe entre Livourne et Gorgona) et a une valeur environ de 13 mln versés annuellement de la Région. Depuis janvier 2020, les liaisons entre Porto Santo Stefano et l'île de Giannutri ont été élargies, avec des ferries transportant passagers, véhicules et marchandises (44 liaisons). La Région a même établi avec Toremar le renforcement du service de 2020 à la fin du contrat de service avec 4 couples de courses annuelles de Livourne à Capraia.

Les liaisons maritimes assurant la continuité territoriale avec l'archipel toscan sont organisées sur 6 lignes :

- Ligne A1 - Livourne - Île de Gorgone - Île de Capraia : 34800 milles/an;
- Ligne A2 - Portoferraio - Piombino : 105.400 milles/an;
- Ligne A2 fast - Portoferraio - Cavo - Piombino (connexion rapide) : 42000 milles/an;
- Ligne A3 - Piombino - Rio Marina - Île de Pianosa : 32500 milles par an;

- Ligne A4 - Île de Giglio - Porto S. Stefano : 28600 miles/an;
- Ligne A5 - Porto Santo Stefano - Île de Giannutri : 288 miles/an

Chaque année, plus de 18 000 courses sont réalisées, dont 7 800 sur le tronçon Piombino - Portoferraio. Pour garantir un meilleur service, des investissements pour le renouvellement de la flotte ont été effectués par le gérant et par la Région Toscane pendant la durée du contrat de service.



Les services maritimes pour la continuité territoriale au départ et à destination de l'archipel toscan relevant de la compétence régionale sont:

- offre actuelle de miles/an : 245 500
- nombre de voyages/année programmée : 9 000
- passagers transportés/an : 1,4 à 1,6 million
- Voitures transportées/an : 350 000.

SERVICES AÉRIENS

Pour garantir à l'Archipel toscan la continuité territoriale aérienne, l'appel d'offres lancé par l'ENAC dans la GURI s'est achevé en janvier 2020 - Série spéciale - Marchés publics - n. 105 du 6 septembre 2019 avec un montant à l'issue d'une adjudication de 3 062 821,00 euros hors TVA;

L'appel d'offres a été attribué à la compagnie aérienne Silver Air s.r.o. spol. avec une compensation financière maximale de 2.998.200,00 euros hors TVA pour la période du 1er février 2020 - 31 janvier 2023;

Objet de l'appel d'offres est l'attribution en exclusivité et avec compensation financière du service aérien de ligne sur les routes **Elba Marina di Campo - Pise** et vice versa, **Elba Marina di Campo - Florence** et vice versa, **Elba Marina di Campo - Milan Linate** et vice versa pendant trois (3) ans (éventuellement prorogeable au maximum pour une autre année), conformément aux obligations de service public imposées par décret du ministre des infrastructures et des transports n. 346 du 2 août 2019.

Articulation des obligations du service public (comme prévu par le DM 346 du 2.8.2019)

Fréquences

Les différentes périodes de l'année sont identifiées comme suit :

- Période estivale A : du 1 avril au 31 mai et du 1 octobre au 31 octobre;
- Période estivale B : du 1 juin au 30 septembre;
- Période hivernale : du 1 novembre au 31 mars.

Pour chaque tronçon individuel - qui pourra prévoir une ou plusieurs escales parmi celles concernées par l'imposition - les fréquences minimales reprises dans les schémas suivants et distinguées par période de l'année devront être assurées :

- Liaison Elba Marina di Campo (EBA) - Pise (PSA) et vice versa

Fréquences hebdomadaires minimales sur au moins deux jours distincts, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Si les fréquences garanties correspondent aux

fréquences minimales indiquées, une escale journalière pour le passager - entre l'aller et le retour - d'au moins 5 heures dans la ville de destination continentale est requise.

En hiver, dans le cas d'une escale intermédiaire, la contrainte des 5 heures n'existe que pour l'une des escales.

Pendant la période du 1 juin au 30 septembre (période estivale B), il n'y a pas d'obligation de 5 heures.

	Periodo Estivo A	Periodo Estivo B	Periodo Invernale
rotta	<i>Voli Settimanali</i>	<i>Voli Settimanali</i>	<i>Voli Settimanali</i>
EBA-PSA	n. 2 (*)	n. 3 (*) (**)	n. 2 (*)
PSA-EBA	n. 2 (*)	n. 3 (*) (**)	n. 2 (*)

(*) Au moins une liaison est préférable en début de semaine (lundi et/ou mardi) et une autre en fin de semaine (vendredi et/ou samedi), pour assurer le service aux navetteurs hebdomadaires (étudiants, travailleurs).

(**) Il est préférable que la troisième liaison ait lieu le samedi.

- Liaison Elba Marina di Campo (EBA) - Florence (FLR) et vice versa

Fréquences hebdomadaires minimales sur au moins deux jours distincts, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Si les fréquences garanties correspondent aux fréquences minimales indiquées, une escale journalière pour le passager - entre l'aller et le retour - d'au moins 5 heures dans la ville de destination continentale est requise.

En hiver, dans le cas d'une escale intermédiaire, la contrainte des 5 heures n'existe que pour l'une des escales.

Pendant la période du 1 juin au 30 septembre (période estivale B), il n'y a pas d'obligation de 5 heures.

	Periodo Estivo A	Periodo Estivo B	Periodo Invernale
rotta	<i>Voli Settimanali</i>	<i>Voli Settimanali</i>	<i>Voli Settimanali</i>
EBA-FLR	n. 2 (*)	n. 3 (*) (**)	n. 2 (*)
FLR-EBA	n. 2 (*)	n. 3 (*) (**)	n. 2 (*)

(*) Au moins une liaison est préférable en début de semaine (lundi et/ou mardi) et une autre en fin de semaine (vendredi et/ou samedi), pour assurer le service aux navetteurs hebdomadaires (étudiants, travailleurs).

(**) Il est préférable que la troisième liaison ait lieu le samedi.

Pour chacune des annuités, 34 fréquences supplémentaires (68 mouvements) devront être garanties pour les destinations de Pise et/ou de Florence.

Ces fréquences supplémentaires, qui doivent garantir une offre réelle minimale globale d'au moins 1 088 places, sont à considérer comme globales pour Pise et pour Florence et à distribuer, tant temporellement que pour des destinations, en fonction des besoins spécifiques découlant du calendrier pour chaque année, pour répondre aux demandes accrues de mobilité des utilisateurs. Ces fréquences doivent être programmées et convenues par le transporteur avec la Région Toscane, après consultation des Maires du territoire et de l'ENAC pour les démarches d'autorisation.

- Liaison Elba Marina di Campo (EBA) - Milano Linate (LIN) et vice versa

Fréquence minimale hebdomadaire (1 vol par jour les jours indiqués)

	Periodo Estivo B
rotta	<i>giorno</i>
EBA-LIN	Venerdì
	Domenica (o Lunedì mattina)
LIN-EBA	Venerdì
	Domenica (o Lunedì mattina)

3. Description des tarifs et des systèmes tarifaires en vigueur pour chaque type de transport

Services Ferroviaires

Contrat Trenitalia (2019-2034)

Le contrat indique à l'Annexe 11 le Système Tarifaire à appliquer pour les services relevant de l'attribution ("TARIF N. 39/17/TOSCANA et TARIF N. 40/17/TOSCANA).

Il s'agit d'un système de tarification linéaire pour des bandes kilométriques d'une largeur de 10 km.

Les types de titres envisagés sont:

- le titre de transport simple,
- les abonnements hebdomadaire, mensuel et annuel.

Les réductions, applicables uniquement au tarif 39/17/TOSCANA (titre simple), sont reportées au point 5 de la Partie III - Transport Régional des Conditions Générales de Transport de Trenitalia

(https://www.trenitalia.com/it/informazioni/condizioni_generaliditransporto/parte_iii_trasportoregionale.html).

Vous trouverez ci-dessous un relevé des tarifs tant pour les titres de transports simples que pour les abonnements.

TARIFFA N. 39/17/1 – ORDINARIA				
SCAGL. KM	PREZZI			
	ADULTI		RAGAZZI	
	1° CL.	2° CL.	1° CL.	2° CL.
1–10	2,30	1,50	2,30	1,50
11–20	4,10	2,70	2,30	1,50
21–30	5,60	3,70	2,80	1,90
31–40	7,20	4,80	3,60	2,40
41–50	9,00	6,00	4,50	3,00
51–60	9,90	6,60	5,00	3,30
61–70	11,00	7,30	5,50	3,70
71–80	12,20	8,10	6,10	4,10
81–90	13,40	8,90	6,70	4,50
91–100	14,70	9,80	7,40	4,90

TARIFFA N. 40/17/A ABBONAMENTO REGIONALE MENSILE		
SCAGL. KM.	PREZZI	
	1° CLASSE	2° CLASSE
1-10	57,00	38,00
11-20	74,50	49,50
21-30	92,50	61,50
31-40	111,00	74,00
41-50	127,00	84,50
51-60	133,00	88,50
61-70	142,00	94,50
71-80	154,00	102,50
81-90	162,00	108,00
91-100	172,00	114,50

TARIFFA N. 40/17/B ABBONAMENTO ANNUALE		
SCAGL. KM.	PREZZI	
	1° CLASSE	2° CLASSE
1-10	566,00	377,00
11-20	737,00	491,00
21-30	914,00	609,00
31-40	1.100,00	733,00
41-50	1.256,00	837,00
51-60	1.316,00	877,00
61-70	1.404,00	936,00
71-80	1.523,00	1015,00
81-90	1.605,00	1070,00
91-100	1.701,00	1134,00

TARIFFA N. 40/17/C ABBONAMENTO REGIONALE SETTIMANALE		
SCAGL. KM.	PREZZI	
	1° CLASSE	2° CLASSE
1-10	22,80	15,20
11-20	29,70	19,80
21-30	36,90	24,60
31-40	44,40	29,60
41-50	50,70	33,80
51-60	53,10	35,40
61-70	56,70	37,80
71-80	61,50	41,00
81-90	64,80	43,20
91-100	68,70	45,80

Cas Particuliers

Pour les voyages avec origine et destination dans l'une des gares suivantes du nœud de Florence : Florence S. Maria Novella, Florence Rovezzano, Florence Campo di Marte, Florence Statuto, Florence Rifredi, Florence Castello, Le Cure, Florence S. Marco Vecchio, Florence Porta al Prato et Piagge, les billets porteront génériquement l'indication "Florence" et seront taxés en fonction de la distance relative à Florence SMN. Les billets vous permettent de commencer ou de terminer votre voyage dans l'une des gares énumérées à l'alinéa précédent. Pour les voyages entre deux gares du nœud de Florence, le prix du tarif minimum 39/17/TOSCANA (10 km) s'applique.

Les détenteurs de titres de transport d'Autolinee Toscane (billets individuels et carnets "Urbano Capoluogo" dûment validés si sur support papier, billet SMS urbain Florence, abonnements valables pour Urbano Capoluogo Firenze accompagnés d'un reçu) sont admis à bord des trains régionaux pour des voyages avec origine et destination dans l'une des gares suivantes du nœud de Florence : Florence S. Maria Novella, Florence Rovezzano, Florence Campo di Marte, Florence Statuto, Florence Rifredi, Florence Castello, Le Cure, Florence S. Marco Vecchio, Florence Porta al Prato, Le Piagge.

Il est possible d'acheter des billets individuels à tarif économique, avec une réduction de 50% par rapport au tarif n.39/17/Toscane ordinaire adultes, valable uniquement pour le trajet Sienne - Grosseto, y compris les arrêts intermédiaires. Le billet à tarif économique peut être acheté sur tous les circuits de vente et n'est valable que le jour

choisi par le passager et pour un seul trajet; est uniquement utilisable pour les trajets programmés entre 00:00 et 5:59, entre 9:01 et 16:59 et entre 20:01 et 24:00 le jour choisi

Pour le transport du vélo, dans les trains spécialement équipés et dans la limite des places disponibles, les samedis, dimanches et jours fériés (journée complète) ou les autres jours, limités aux plages horaires 9.00 - 16.00 et 19.00 - 24.00 (et au plus tard à 23 h 59 le jour choisi) le paiement d'un billet plein tarif de deuxième classe correspondant à la première tranche tarifaire du tarif 39/17/1 est suffisant

Pour les autres tranches horaires et les jours compris du lundi au vendredi, les dispositions Trenitalia s'appliquent : pour le transport des vélos, il peut être acheté alternativement : un billet simple de deuxième classe valable pour le même rapport que le passager; le supplément vélo de 3,50 €.

Adaptation des Tarifs

Le contrat prévoit un mécanisme d'ajustement tarifaire.

L'ajustement tarifaire (au 1 juillet de chaque année avec prévente des abonnements au 25 juin) est déterminé annuellement à hauteur du taux d'inflation programmé pour l'année de référence en janvier par le Gouvernement au D.P.E.F., et il est appliqué par Trenitalia, sauf décision contraire de la Région (en complétant la contribution en faveur de Trenitalia pour les manques de Revenus).

Contrat LFI (2015 - 2023)

Le contrat indique à l'Annexe 9 le Système Tarifaire à appliquer.

Pour chaque liaison origine/destination, la redevance est calculée par référence à la distance entre les lieux d'origine et de destination;

Pour les trains ayant comme origine / destination l'une des localités comprises à l'intérieur de la commune d'Arezzo (Centroïde), aux fins du calcul du tarif, s'applique la bande kilométrique ayant comme référence "Arezzo Stazione Trenitalia".

Plus précisément au Centroïde Arezzo sont associés les arrêts de Arezzo Stazione Trenitalia - Arezzo station de Pesciola - Arezzo arrêt Via Chiari.

TRASPORTO FERROVIARIO TOSCANO S.p.A.

TARIFE VIAGGIATORI VALIDE PER IL SERVIZIO FERROVIARIO												
FASCE	KM	CORSA SEMPLICE €	BIGLIETTO DOPIA CORSA €	ABB.TO SETTIMANALE €	ABB.TO MENSILE PERSONALE		ABB.TO TRIMESTRALE PERSONALE		ABB.TO 10 MESI STUDIO SET-GRU PERSONALE		ABB.TO ANNUALE PERSONALE	
					ISEE €	ORDINARIO €	ISEE €	ORDINARIO €	ISEE €	ORDINARIO €	ISEE €	ORDINARIO €
1	0,1 - 10	1,50	3,00	13,30	30,00	36,00	85,00	105,00	260,00	280,00	285,00	320,00
2	10,1 - 20	2,50	5,00	17,20	38,50	46,50	110,00	130,00	330,00	350,00	360,00	410,00
3	20,1 - 30	3,20	6,40	21,70	49,00	58,50	134,00	150,00	385,00	405,00	440,00	520,00
4	30,1 - 40	4,00	8,00	25,90	58,50	70,00	152,00	172,00	420,00	440,00	515,00	610,00
5	40,1 - 50	4,80	9,60	29,40	66,00	79,50	170,00	190,00	460,00	480,00	590,00	700,00
6	50,1 - 60	5,00	10,00	30,90	69,50	83,50	182,00	205,00	485,00	505,00	625,00	740,00
7	60,1 - 70	5,50	11,00	33,10	75,50	89,50	197,00	220,00	520,00	545,00	675,00	800,00
8	70,1 - 80	6,10	12,20	35,90	81,00	97,00	210,00	235,00	550,00	582,00	720,00	850,00
9	80,1 - 90	6,50	13,00	38,00	86,00	102,50	224,00	250,00	590,00	619,00	760,00	900,00

Transport du vélo

Le transport du vélo est possible dans les trains spécialement équipés et dans la limite des places disponibles; il est soumis à un paiement d'un billet à prix fixe de 1,50 € quel que soit le trajet utilisé.

En outre, le transport gratuit du vélo est autorisé, à raison d'un vélo pour chaque voyageur, à condition qu'il soit démonté et contenu dans un sac ou qu'il s'agisse d'un vélo pliant correctement fermé. Dans les deux cas, les dimensions ne doivent pas dépasser cm. 80x110x40

Titres gratuits

Les enfants dont la taille ne dépasse pas un mètre, accompagnés d'un voyageur adulte payant, sont transportés gratuitement. Dans le cas d'un voyageur adulte payant accompagnant plus d'un enfant, l'un d'eux voyagera gratuitement tandis que pour les autres, l'obligation de payer le tarif ordinaire reste valable.

Adaptation des Tarifs

Les tarifs sont ajustés, sur une base annuelle, en règle générale au 1 juillet de chaque année, à partir de 2017 et pour toute la période d'effet du Contrat, au taux d'inflation programmé fixé par le Gouvernement dans le D.P.E.F. 4.

T.F.T. doit communiquer la prévision d'ajustement inflationniste, au moins 60 jours avant l'entrée en vigueur, pour l'évaluation de cohérence par la Région qui répond dans les 30 jours suivants.

Services Routiers

Contrat Pont - Communauté Tarifaire Régionale

Comme indiqué précédemment, un contrat (contrat pont) a été signé en décembre 2017 entre la Région Toscane et un nouveau gestionnaire, constitué des 14 gestionnaires des "anciens" lots provinciaux sous la forme sociétaire de SCARL appelée "One". Le contrat-pont a permis d'homogénéiser le Système Tarifaire au niveau régional avec avance par rapport au départ du Contrat unique Régional confié par appel d'offres à Autolinee Toscane.

La communauté tarifaire régionale a été mise en place depuis le 1er juillet 2018; la communauté tarifaire a établi un système tarifaire homogène pour l'ensemble du territoire régional (avec une vingtaine de tarifs, en remplacement des quelque 300 précédemment en vigueur en Toscane), avec un coût unifié du billet urbain des capitales à 1,50 euro et des villes mineurs de 1,30 euro et avec harmonisation des tarifs extra-urbains kilométriques sur les tarifs ferroviaires en vigueur à ce moment, conformément aux prévisions liées à l'appel d'offres et assumées au sein de la Conférence régionale des services minimaux en 2012 et à travers les Accords successifs entre les Collectivités Locales et la Région Toscane.

Dans l'optique de calmer les hausses liées à l'institution de la communauté tarifaire, la Région a introduit un avantage pour les abonnés au Transport Public sur la route urbaine et extra urbaine. L'avantage est accessible à ceux qui résident en Toscane et a une valeur ISEE < 36.151,98€.

Au moment de son introduction, on estimait que la mesure pouvait intéresser environ 60 % des abonnés.

Par rapport aux tarifs entrés en vigueur le 1 er juillet, des nouveautés ont été introduites à partir de septembre 2018 pour réduire l'impact de l'augmentation liée à la communauté tarifaire :

- Carnet de 4 billets extra-urbains avec des réductions allant de 10 à 25%. En particulier, la réduction sera de 10% par rapport au coût du titre de transport simple pour les deux premières tranches kilométriques, avec une réduction de 15% pour la troisième tranche, avec une réduction de 20% pour la quatrième tranche, avec une réduction de 25% à partir de la cinquième tranche.

- Intégration des abonnements urbains/suburbains : mensuel de 15 euros à 5 euros dans les réseaux urbains des villes-cheffes lieu (hors Florence), tandis que de 12 à 5 euros dans les autres réseaux urbains, sans différenciation ISEE.
- Nouvel abonnement pour les étudiants valable 10 mois de septembre à juin, au prix de 8 mensualités dans les 3 premières tranches kilométriques, de 7,5 mensualités dans les autres tranches, tant pour l'abonnement ordinaire que pour l'abonnement ISEE.
- Avantages pour les travailleurs. En dehors de la réduction Isee, les travailleurs pourront obtenir une réduction supplémentaire de 5% disponible pour les employés des entreprises qui concluent des conventions de gestion de la mobilité avec engagement à l'achat d'au moins 20 abonnements ANNUELS (urbains et suburbains) par exploitation et prévision de versements mensuels aux salariés.
- Remise sur l'abonnement annuel extra-urbain. Actuellement, l'abonnement suburbain est calculé en multipliant par 9,5 le titre mensuel pour toutes les tranches. Cette modification vise à réduire le coût pour les usagers des zones kilométriques les plus éloignées. Dans le détail, le coût de l'abonnement annuel sera calculé sur le prix du titre mensuel multiplié par 9,5 jusqu'à la troisième tranche, multiplié par 9 dans la quatrième et la cinquième tranche et multiplié par 8,5 dans les tranches restantes, avec application également aux tarifs déjà réduits de l'ISEE.
- Révision des niveaux tarifaires PEGASO pour corriger les anomalies constatées, vu la complexité de la construction du tarif.
- Remboursement pour ceux qui avaient droit au tarif ISEE en juillet. Pour ceux qui ont déjà acheté l'abonnement à prix plein valable pour le mois de juillet tout en relevant de la tranche ISEE, mais n'étant pas en possession de la certification, par émission d'une remise à appliquer sur les abonnements suivants. L'accès à la réduction sera subordonné à la demande du client selon la procédure de l'entreprise qui sera définie et communiquée.
- Activation Plan sécurité / anti-évasion, avec la prévision d'un nouveau personnel dédié et qualifié (gardes assermentés, personnel habilité à cette fonction, etc.) financé par la Région Toscane et un engagement égal de la part de l'entreprise.
- Réduction du coût plus élevé du billet acheté à bord dans les zones kilométriques à partir de 40 km.

L'annexe 5 "Discipline Tarifaire" au Contrat unique régional, établit les règles tarifaires que le concessionnaire Autolinee Toscane doit appliquer à partir du début du Contrat de Service.

Tarifs Urbains

Les réseaux urbains ont été classés selon les définitions suivantes:

- Urbain Métropolitain ("Firenze" dans le tableau) : services classés urbains qui se développent sur le territoire des communes de Florence, Bagno a Ripoli, Calenzano, Campi Bisenzio, Fiesole, Impruneta, Lastra a Signa, Scandicci, Sesto F.no, Signa, Vaglia;
- Urbain Chef lieu ("Capoluoghi" dans le tableau) : services afférents à chaque commune chef-lieu de province, à l'exception de Florence
- Urbain Majeur ("Majeur" dans le tableau) : services classés urbains couvrant le territoire de chaque province;

Les tarifs appliqués pour chaque type de réseau sont décrits dans le tableau ci-dessous. L'application de la tranche ISEE se réfère à la valeur € 36.051,98 et s'applique uniquement aux abonnements

TARIFFE REGIONALI IN VIGORE

TARIFFE BASE

TARIFFE URBANE

Tipologie	FIRENZE	CAPOLUOGHI	MAGGIORI
biglietto corsa oraria (90' per Firenze, 70' per altri)	€ 1,50	€ 1,50	€ 1,20
biglietto corsa oraria SMS	€ 1,80	€ 1,80	€ 1,50
biglietto corsa oraria A BORDO	€ 2,50	€ 2,50	€ 2,50
carnet 10 biglietti orari	€ 14,00	€ 14,00	€ 11,00
abbonamento mensile personale integrativo urbano per abbonati extraurbani	€ -	€ 5,00	€ 5,00
abbonamento trimestrale personale integrativo urbano per abbonati extraurbani	€ -	€ 15,00	€ 15,00
abbonamento annuale personale integrativo urbano per abbonati extraurbani	€ -	€ 50,00	€ 50,00
abbonamento mensile ordinario personale	€ 35,00	€ 35,00	€ 28,00
abbonamento mensile ordinario personale ISEE	€ 28,00	€ 28,00	€ 22,00
abbonamento trimestrale ordinario personale	€ 94,50	€ 94,50	€ 76,00
abbonamento trimestrale ordinario personale ISEE	€ 76,00	€ 76,00	€ 60,00
abbonamento annuale ordinario personale	€ 310,00	€ 310,00	€ 246,00
abbonamento annuale ordinario personale ISEE	€ 260,00	€ 260,00	€ 207,00
abbonamento annuale studenti personale	€ 252,00	€ 252,00	€ 200,00
abbonamento annuale studenti personale ISEE	€ 200,00	€ 200,00	€ 159,00
tessera abbonamento (durata 3 anni)	€ 6,00	€ 6,00	€ 6,00

Tarifs Extra urbains

Les tarifs appliqués pour le service extra-urbain sont structurés par tranches kilométriques, associées à un parcours croissant correspondant à des tronçons de 10 km de longueur, chacun desquels est attribué une classe tarifaire à laquelle correspond un tarif déterminé. Dans les tableaux ci-dessous, les fourchettes kilométriques et leur classe sont indiquées dans la première colonne, dans les autres colonnes, les tarifs correspondants par type de titre (billet simple, abonnement trimestriel et mensuel de base et ISEE, etc.). La tranche de revenu qui permet l'accès au tarif ISEE est égale à 36.151,98 €

TARIFFE REGIONALI IN VIGORE

TARIFFE BASE

TARIFFE EXTRAURBANE

fascia	biglietto corsa semplice	biglietto a bordo	carnet 4 corse semplici	abb.to settimanale		abbonamento mensile personale		abbonamento trimestrale personale		abbonamento annuale personale		abbonamento 10 mesi personale studenti		abbonamento annuale personale studenti	
				ordinario	ridotto ISEE	ordinario	ridotto ISEE	ordinario	ridotto ISEE	ordinario	ridotto ISEE	ordinario	ridotto ISEE	ordinario	ridotto ISEE
0,1-10,0 km	€ 1,50	€ 2,50	€ 5,40	€ 13,30	€ 36,00	€ 30,00	€ 97,00	€ 78,00	€ 342,00	€ 285,00	€ 288,00	€ 240,00	€ 308,00	€ 246,00	
10,1-20,0 km	€ 2,60	€ 4,00	€ 9,40	€ 17,20	€ 46,50	€ 38,50	€ 126,00	€ 100,00	€ 442,00	€ 366,00	€ 372,00	€ 308,00	€ 398,00	€ 318,00	
20,1-30,0 km	€ 3,50	€ 6,00	€ 11,90	€ 21,70	€ 58,50	€ 49,00	€ 158,00	€ 126,00	€ 556,00	€ 466,00	€ 468,00	€ 392,00	€ 500,00	€ 400,00	
30,1-40,0 km	€ 4,50	€ 7,00	€ 14,40	€ 25,90	€ 70,00	€ 58,50	€ 189,00	€ 151,00	€ 630,00	€ 527,00	€ 525,00	€ 439,00	€ 598,00	€ 478,00	
40,1-50,0 km	€ 5,60	€ 7,00	€ 16,80	€ 29,40	€ 79,50	€ 66,00	€ 215,00	€ 172,00	€ 676,00	€ 561,00	€ 596,00	€ 495,00	€ 672,00	€ 543,00	
50,1-60,0 km	€ 6,20	€ 8,00	€ 18,60	€ 30,90	€ 83,50	€ 69,50	€ 225,00	€ 180,00	€ 710,00	€ 591,00	€ 626,00	€ 521,00	€ 706,00	€ 571,00	
60,1-70,0 km	€ 6,90	€ 8,00	€ 20,70	€ 33,10	€ 89,50	€ 75,50	€ 242,00	€ 194,00	€ 761,00	€ 642,00	€ 671,00	€ 566,00	€ 756,00	€ 612,00	
70,1-80,0 km	€ 7,60	€ 9,00	€ 22,80	€ 35,90	€ 97,00	€ 81,00	€ 262,00	€ 210,00	€ 825,00	€ 689,00	€ 728,00	€ 608,00	€ 820,00	€ 664,00	
80,1-90,0 km	€ 8,40	€ 10,00	€ 25,20	€ 38,00	€ 102,50	€ 86,00	€ 277,00	€ 222,00	€ 871,00	€ 731,00	€ 769,00	€ 645,00	€ 866,00	€ 702,00	
90,1-100 km	€ 9,10	€ 11,00	€ 31,00	€ 40,20	€ 108,50	€ 91,00	€ 293,00	€ 234,00	€ 922,00	€ 774,00	€ 814,00	€ 683,00	€ 917,00	€ 742,00	
100,1-110,0 km	€ 9,70	€ 11,00	€ 33,00	€ 41,70	€ 112,50	€ 94,00	€ 304,00	€ 243,00	€ 956,00	€ 799,00	€ 844,00	€ 705,00	€ 951,00	€ 770,00	
110,1-120,0 km	€ 10,80	€ 12,00	€ 36,80	€ 43,30	€ 117,00	€ 98,00	€ 316,00	€ 253,00	€ 995,00	€ 833,00	€ 878,00	€ 735,00	€ 989,00	€ 800,00	
120,1-130,0 km	€ 11,60	€ 13,00	€ 39,50	€ 44,80	€ 121,00	€ 101,50	€ 327,00	€ 262,00	€ 1.029,00	€ 863,00	€ 908,00	€ 761,00	€ 1.022,00	€ 828,00	
130,1-140,0 km	€ 12,20	€ 14,00	€ 41,50	€ 47,00	€ 127,00	€ 106,00	€ 343,00	€ 274,00	€ 1.080,00	€ 901,00	€ 953,00	€ 795,00	€ 1.073,00	€ 869,00	
140,1-150,0 km	€ 12,80	€ 14,00	€ 43,60	€ 49,40	€ 133,50	€ 111,00	€ 360,00	€ 288,00	€ 1.135,00	€ 944,00	€ 1.001,00	€ 833,00	€ 1.128,00	€ 913,00	
150,1-160,0 km	€ 13,60	€ 15,00	€ 46,30	€ 50,70	€ 137,00	€ 114,00	€ 370,00	€ 296,00	€ 1.165,00	€ 969,00	€ 1.028,00	€ 855,00	€ 1.158,00	€ 938,00	
160,1-170,0 km	€ 14,20	€ 16,00	€ 48,30	€ 51,90	€ 140,00	€ 117,00	€ 378,00	€ 302,00	€ 1.190,00	€ 995,00	€ 1.050,00	€ 878,00	€ 1.183,00	€ 958,00	
170,1-180,0 km	€ 14,80	€ 16,00	€ 50,40	€ 53,10	€ 143,50	€ 119,00	€ 387,00	€ 310,00	€ 1.220,00	€ 1.012,00	€ 1.076,00	€ 893,00	€ 1.213,00	€ 982,00	
180,1-190,0 km	€ 15,70	€ 17,00	€ 53,40	€ 53,90	€ 145,50	€ 121,00	€ 393,00	€ 314,00	€ 1.237,00	€ 1.029,00	€ 1.091,00	€ 908,00	€ 1.229,00	€ 994,00	
190,1-200,0 km	€ 16,20	€ 18,00	€ 55,10	€ 55,00	€ 148,50	€ 123,50	€ 401,00	€ 321,00	€ 1.262,00	€ 1.050,00	€ 1.114,00	€ 926,00	€ 1.255,00	€ 1.016,00	
TESSERA ABBONAMENTO (validità 3 anni) € 6,00															

NOTE =

Studente: fino ai 15 anni lo status di studente è riconosciuto d'ufficio. Tra 16 e il compimento dei 26, lo status è dimostrato dall'attestato di frequenza scolastica/universitaria. Nel rispetto di questi criteri, sono compresi anche i dottorandi e gli specializzandi

abbonamento extraurbani 10 mesi studenti = valido da settembre a giugno

abbonamento extraurbano settimanale = valido 7 giorni da lunedì a domenica

Per i servizi extraurbani fino alla fascia 20 km. di Siena, Grosseto, Prato e Massa Carrara i titoli emessi sono validi anche per l'utilizzo delle rispettive reti urbane

TARIFE REGIONALI IN VIGORE

TARIFE BASE

TARIFE EXTRAURBANE SERVIZI CELERI (linee Siena – Firenze e Grosseto – Siena – Firenze)

fascia	biglietto corsa semplice	biglietto a bordo	abbonamento settimanale		abbonamento mensile personale		abbonamento trimestrale personale		abbonamento annuale personale		abbonamento 10 mesi personale studenti		abbonamento annuale personale studenti	
			ordinario	ridotto ISEE	ordinario	ridotto ISEE	ordinario	ridotto ISEE	ordinario	ridotto ISEE	ordinario	ridotto ISEE	ordinario	ridotto ISEE
0,1-10,0 km	€ 1,70	€ 2,50	€ 14,80	€ 40,00	€ 36,00	€ 107,00	€ 97,00	€ 376,00	€ 342,00	€ 320,00	€ 288,00	€ 339,00	€ 308,00	
10,1-20,0 km	€ 2,90	€ 4,00	€ 18,90	€ 51,00	€ 46,50	€ 139,00	€ 126,00	€ 486,00	€ 442,00	€ 408,00	€ 372,00	€ 438,00	€ 398,00	
20,1-30,0 km	€ 3,90	€ 6,00	€ 23,70	€ 64,00	€ 58,50	€ 174,00	€ 158,00	€ 612,00	€ 556,00	€ 512,00	€ 468,00	€ 550,00	€ 500,00	
30,1-40,0 km	€ 5,00	€ 7,00	€ 28,50	€ 77,00	€ 70,00	€ 208,00	€ 189,00	€ 732,00	€ 665,00	€ 577,50	€ 525,00	€ 658,00	€ 598,00	
40,1-50,0 km	€ 6,20	€ 8,00	€ 32,20	€ 87,00	€ 79,50	€ 237,00	€ 215,00	€ 831,00	€ 755,00	€ 652,50	€ 596,00	€ 747,00	€ 679,00	
50,1-60,0 km	€ 6,80	€ 10,00	€ 34,10	€ 92,00	€ 83,50	€ 248,00	€ 225,00	€ 872,00	€ 793,00	€ 690,00	€ 626,00	€ 785,00	€ 714,00	
60,1-70,0 km	€ 7,60	€ 12,00	€ 36,30	€ 98,00	€ 89,50	€ 266,00	€ 242,00	€ 935,00	€ 850,00	€ 735,00	€ 671,00	€ 842,00	€ 765,00	
70,1-80,0 km	€ 8,40	€ 12,00	€ 39,60	€ 107,00	€ 97,00	€ 288,00	€ 262,00	€ 1.014,00	€ 922,00	€ 802,50	€ 728,00	€ 913,00	€ 830,00	
80,1-90,0 km	€ 9,20	€ 13,00	€ 41,90	€ 113,00	€ 102,50	€ 305,00	€ 277,00	€ 1.071,00	€ 974,00	€ 847,50	€ 769,00	€ 965,00	€ 877,00	
90,1-100 km	€ 10,00	€ 13,00	€ 44,10	€ 119,00	€ 108,50	€ 322,00	€ 293,00	€ 1.134,00	€ 1.031,00	€ 892,50	€ 814,00	€ 1.021,00	€ 928,00	
100,1-110,0 km	€ 10,70	€ 14,00	€ 45,90	€ 124,00	€ 112,50	€ 334,00	€ 304,00	€ 1.176,00	€ 1.069,00	€ 930,00	€ 844,00	€ 1.058,00	€ 962,00	
110,1-120,0 km	€ 11,90	€ 14,00	€ 47,80	€ 129,00	€ 117,00	€ 348,00	€ 316,00	€ 1.223,00	€ 1.112,00	€ 967,50	€ 878,00	€ 1.100,00	€ 1.000,00	
120,1-130,0 km	€ 12,80	€ 15,00	€ 49,30	€ 133,00	€ 121,00	€ 360,00	€ 327,00	€ 1.265,00	€ 1.150,00	€ 997,50	€ 908,00	€ 1.139,00	€ 1.035,00	
130,1-140,0 km	€ 13,40	€ 16,00	€ 51,90	€ 140,00	€ 127,00	€ 377,00	€ 343,00	€ 1.328,00	€ 1.207,00	€ 1.050,00	€ 953,00	€ 1.195,00	€ 1.086,00	
140,1-150,0 km	€ 14,10	€ 16,00	€ 54,40	€ 147,00	€ 133,50	€ 396,00	€ 360,00	€ 1.395,00	€ 1.268,00	€ 1.102,50	€ 1.001,00	€ 1.255,00	€ 1.141,00	
TESSERA ABBONAMENTO (validità 3 anni)			€ 6,00											

Le système tarifaire est structuré sur une base kilométrique appliquée aux relations entre zones où l'ensemble du territoire régional a été subdivisé.

La définition des zones doit être affinée au cours des 12 premiers mois de l'attribution, afin d'optimiser la répartition territoriale définie par rapport aux agglomérations existantes.

Le concessionnaire, dans les 12 mois qui suivent le début de l'exploitation du service, présente une hypothèse conceptuelle d'amélioration du nouveau système des polymères basé sur les zones, accompagnée d'une estimation des retombées économiques. La Région aura 60 jours pour approuver définitivement la nouvelle structure des polymères à appliquer au système tarifaire.

La classe tarifaire entre couples de zones pour chaque titre de transport est attribuée en prenant comme critère prédominant la distance kilométrique calculée sur l'itinéraire le plus court.

Mise à jour et modification des tarifs

À partir de la deuxième année civile de validité du contrat, les tarifs peuvent être mis à jour annuellement à partir du mois de juillet, dans la mesure de l'indice (FOI) sans tabac (identifié par le sigle apcfo00S) ou, si elle est supérieure, du taux d'inflation programmé établi par le Document économique et financier, à appliquer pour chaque titre et chaque tranche tarifaire. Les tarifs peuvent également être augmentés en tant que

prime en cas d'amélioration de la qualité du service (mesurée par un indice synthétique).¹⁰

Les modifications des tarifs doivent être demandées par le Concessionnaire à la Région au plus tard le 2 mai de chaque année. Passé le délai de 30 jours à compter de la communication du Concessionnaire sans que la Région ait expressément manifesté un refus, la modification est réputée autorisée. Si le concessionnaire ne procède pas annuellement à la mise à jour des tarifs, il ne pourra pas récupérer l'effet inflationniste lors de la prochaine mise à jour.

En cas d'activation des procédures de rééquilibrage économique du contrat de service, Concessionnaire et Région Toscane peuvent intervenir comme instrument de rééquilibrage sur le Système Tarifaire.

¹⁰ La part de l'augmentation des tarifs déterminée par l'amélioration du facteur qualité du service s'applique uniquement à l'issue de la vérification du non-respect du Rapport de Contribution à hauteur de 36% ou de la valeur nécessaire pour atteindre les objectifs établis conformément au DPCM du 11 mars 2013 et s.m.i. le cas échéant. Cette augmentation ne peut dépasser annuellement 2 %. Tout accroissement tarifaire excédant 2 % est appliqué au cours des exercices suivants, à condition que l'indice de qualité ne se détériore pas.

Services Maritimes

Le Contrat de Service signé le 2 janvier 2012 et d'une durée de 12 ans à l'article 13 prévoit que le système tarifaire applicable aux services faisant l'objet du contrat doit respecter les dispositions de l'Annexe "H" "Système Tarifaire", à savoir :

- la distribution des titres de transports simples et des abonnements;
- un tarif de base (par trajet individuel) représentant le tarif maximum applicable, sans aucune limite minimale, est établi. Deux autres niveaux tarifaires maximaux sont fixés, le "Tarif Moyen" et le "Tarif Élevé". Ces niveaux sont applicables comme suit :
 - Période d'été : Juin-Septembre (120 jours) : le tarif moyen peut être appliqué pour max 20 jours par trajet le tarif élevé peut être appliqué pour max 25 jours par trajet
 - Période restante : Octobre-Mai (240 jours) : le tarif moyen peut être appliqué pour un maximum de 30 jours par trajet
- Les périodes sont calculées par trajet et par demi-journée. Un seul billet supplémentaire (par rapport au tarif de base) équivaut à ½ jour pour ce trajet.
- Dans les limites des plafonds, Toremar est libre d'appliquer la politique commerciale (rabais, conventions...) qu'elle jugera la plus appropriée, y compris en prévoyant l'émission de titres à des prix différents pour la même course dans le respect des principes communautaires de non-discrimination.
- Le tarif de la réservation (majoration de 10% du coût du passage hors taxes, en arrondissant au dixième d'euro) s'applique à tous les types de transport pour les billets achetés jusqu'à la veille du départ.
- Les enfants jusqu'à 4 ans (non accomplis) ont droit à la gratuité. Les enfants âgés de 4 à 12 ans (non accomplis) ont droit à une réduction tarifaire de 50%.
- Trois macro catégories d'utilisateurs sont identifiées (« Passagers », « Véhicules » et « Choses à suivre ») et plusieurs sous-catégories (Ex : « Animaux » et « Vélos » pour la macro-catégorie « Choses à suivre »)
- Pour chaque sous-catégorie (Colonne "Utilisateur Spécifique" du Tableau suivant) et pour chaque Origine/Destination, le prix du titre de voyage est indiqué.
- Le prix du titre de voyage se compose du Tarif (qui pour certaines catégories est indiqué par mètre linéaire et qui a trois niveaux saisonniers : Basse, Moyenne, Haute), les "Taxes et Droits" et, le cas échéant, le tarif de réservation.

MEZZO	ORIGINE	DESTINAZIONE	UTENTE TIPOLOGIA	UTENTE SPECIFICA	METRO LINEARE	STAGIONE	TARIFFA nel caso di tariffa a metro lineare, si indica il costo a metrolineare	TASSE E DIRITTI	PRENOTAZIONE (10% DELLA TARIFFA ARROTONDATO PER ECCCESSO AL DECIMO DI EURO)	TOTALE
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	COSE AL SEGUITO	-ANIMALI	NO	BASSA	€ 5,30	€ 1,20 €	0,60 €	7,10 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	PASSEGGGERI	-PASSEGGERI	NO	BASSA	€ 10,50	€ 4,20 €	1,10 €	15,80 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO SUP H 1,80 MT. a m.l.	SI	BASSA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO 3,50 MT.	NO	BASSA	€ 26,90	€ 7,80 €	2,70 €	37,40 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO 3,51/4,00	NO	BASSA	€ 26,90	€ 7,80 €	2,70 €	37,40 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO OLTRE 4,50	NO	BASSA	€ 28,90	€ 7,80 €	2,70 €	37,40 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-PULLMAN a m.l.	SI	BASSA	€ 8,10	€ 8,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-CAMPER FINO A 6 MT. a m.l.	SI	BASSA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-CAMPER OLTRE 6 MT.	SI	BASSA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-MINIBUS a m.l.	SI	BASSA	€ 8,10	€ 8,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-MOTO ORDINARIA	NO	BASSA	€ 15,60	€ 4,40 €	1,60 €	21,60 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-RIMORCHIO a m.l.	SI	BASSA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-ROULOTTE a m.l.	SI	BASSA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	COSE AL SEGUITO	-ANIMALI	NO	MEDIA	€ 5,30	€ 1,20 €	0,60 €	7,10 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	PASSEGGGERI	-PASSEGGERI	NO	MEDIA	€ 10,50	€ 4,20 €	1,10 €	15,80 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO SUP H 1,80 MT. a m.l.	SI	MEDIA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO 3,50 MT.	NO	MEDIA	€ 41,70	€ 7,80 €	4,20 €	53,70 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO 3,51/4,00	NO	MEDIA	€ 41,70	€ 7,80 €	4,20 €	53,70 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO 4,01/4,50	NO	MEDIA	€ 41,70	€ 7,80 €	4,20 €	53,70 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO OLTRE 4,50	NO	MEDIA	€ 58,70	€ 7,80 €	5,90 €	72,40 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-PULLMAN a m.l.	SI	MEDIA	€ 8,10	€ 8,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-CAMPER FINO A 6 MT. a m.l.	SI	MEDIA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-CAMPER OLTRE 6 MT.	SI	MEDIA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-MINIBUS a m.l.	SI	MEDIA	€ 8,10	€ 8,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-MOTO ORDINARIA	NO	MEDIA	€ 15,60	€ 4,40 €	1,60 €	21,60 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-RIMORCHIO a m.l.	SI	MEDIA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-ROULOTTE a m.l.	SI	MEDIA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	COSE AL SEGUITO	-ANIMALI	NO	ALTA	€ 5,30	€ 1,20 €	0,60 €	7,10 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	PASSEGGGERI	-PASSEGGERI	NO	ALTA	€ 10,50	€ 4,20 €	1,10 €	15,80 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO SUP H 1,80 MT. a m.l.	SI	ALTA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO 3,50 MT.	NO	ALTA	€ 41,70	€ 7,80 €	4,20 €	53,70 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO 3,51/4,00	NO	ALTA	€ 41,70	€ 7,80 €	4,20 €	53,70 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO 4,01/4,50	NO	ALTA	€ 41,70	€ 7,80 €	4,20 €	53,70 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-AUTO OLTRE 4,50	NO	ALTA	€ 58,70	€ 7,80 €	5,90 €	72,40 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-PULLMAN a m.l.	SI	ALTA	€ 8,10	€ 8,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-CAMPER FINO A 6 MT. a m.l.	SI	ALTA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-CAMPER OLTRE 6 MT.	SI	ALTA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-MINIBUS a m.l.	SI	ALTA	€ 8,10	€ 8,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-MOTO ORDINARIA	NO	ALTA	€ 15,60	€ 4,40 €	1,60 €	21,60 €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-RIMORCHIO a m.l.	SI	ALTA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	CAPRAIA	LIVORNO	VEICOLI	-ROULOTTE a m.l.	SI	ALTA	€ 12,00	€ 7,80 €	- €	- €
TRAGHETTO	LIVORNO	CAPRAIA	COSE AL SEGUITO	-ANIMALI	NO	BASSA	€ 5,30	€ 1,20 €	0,60 €	7,10 €

Nel caso di Tariffe a metro lineare non si è indicato la prenotazione e il prezzo totale perché dipendenti da lla lunghezza del singolo mezzo.

Extrait du tableau Tarifs figurant à l'annexe H du contrat de service

Adaptation des Tarifs

Les tarifs sont mis à jour tous les 12 mois (à partir du treizième mois de validité du contrat) à la demande de TOREMAR, au maximum, pour chaque titre tarifaire, de la moyenne des variations de l'indice des prix à la consommation pour les ménages ouvriers et employés (FOI) sans tabac (identifié par apcfo00S) au cours des 12 mois précédant la demande de modification. La méthode utilisée par l'ISTAT pour calculer le taux d'inflation annuel moyen est utilisée à cet effet.

La demande de modification doit intervenir dans les trente jours précédant le délai susmentionné, c'est-à-dire au plus tard le 1 décembre de chaque année;

Le défaut de demande dans les délais susmentionnés est contractuellement entendu comme une renonciation à la réévaluation des tarifs pour la période correspondante. La variation du système tarifaire est l'un des instruments prévus pour intervenir en cas de rééquilibrage économique du contrat.

Tarifs en vigueur (source Carte des Services Toremar)

4.2 Estratto del sistema tariffario

Di seguito si riporta un estratto del tariffario, contenente le tariffe più frequentemente utilizzate.

LINEA	ORIGINE	DESTINAZIONE	UTENTE TIPOLOGIA	UTENTE SPECIFICA	STAGIONE	IMPORTO
A1	LIVORNO	CAPRAIA	VEICOLI	- AUTO ENTRO 4,50	ALTA	63,79
A1	LIVORNO	CAPRAIA	VEICOLI	- AUTO ENTRO 4,50	BASSA	41,12
A1	LIVORNO	CAPRAIA	VEICOLI	- AUTO ENTRO 4,50	MEDIA	63,79
A1	LIVORNO	CAPRAIA	VEICOLI	- AUTO OLTRE 4,50	ALTA	85,59
A1	LIVORNO	CAPRAIA	VEICOLI	- AUTO OLTRE 4,50	BASSA	41,12
A1	LIVORNO	CAPRAIA	VEICOLI	- AUTO OLTRE 4,50	MEDIA	85,59
A1	LIVORNO	CAPRAIA	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	ALTA	18,80
A1	LIVORNO	CAPRAIA	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	BASSA	18,80
A1	LIVORNO	CAPRAIA	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	MEDIA	18,80
A2	PIOMBINO	PORTOFERRAIO	VEICOLI	- AUTO ENTRO 4,00	ALTA	51,89
A2	PIOMBINO	PORTOFERRAIO	VEICOLI	- AUTO ENTRO 4,00	BASSA	33,84
A2	PIOMBINO	PORTOFERRAIO	VEICOLI	- AUTO ENTRO 4,00	MEDIA	49,82
A2	PIOMBINO	PORTOFERRAIO	VEICOLI	- AUTO OLTRE 4,00	ALTA	58,82
A2	PIOMBINO	PORTOFERRAIO	VEICOLI	- AUTO OLTRE 4,00	BASSA	33,84
A2	PIOMBINO	PORTOFERRAIO	VEICOLI	- AUTO OLTRE 4,00	MEDIA	56,49
A2	PIOMBINO	PORTOFERRAIO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	ALTA	14,69
A2	PIOMBINO	PORTOFERRAIO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	BASSA	11,82
A2	PIOMBINO	PORTOFERRAIO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	MEDIA	13,09
A2fast	CAVO	PORTOFERRAIO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	ALTA	11,66
A2fast	CAVO	PORTOFERRAIO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	BASSA	11,17
A2fast	CAVO	PORTOFERRAIO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	MEDIA	11,17
A2fast	PIOMBINO	CAVO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	ALTA	11,66
A2fast	PIOMBINO	CAVO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	BASSA	11,17
A2fast	PIOMBINO	CAVO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	MEDIA	11,17
A2fast	PIOMBINO	PORTOFERRAIO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	ALTA	17,73
A2fast	PIOMBINO	PORTOFERRAIO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	BASSA	17,03
A2fast	PIOMBINO	PORTOFERRAIO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	MEDIA	17,03
A3	PIOMBINO	RIO MARINA/CAVO	VEICOLI	- AUTO ENTRO 4,00	ALTA	49,21
A3	PIOMBINO	RIO MARINA/CAVO	VEICOLI	- AUTO ENTRO 4,00	BASSA	33,83
A3	PIOMBINO	RIO MARINA/CAVO	VEICOLI	- AUTO ENTRO 4,00	MEDIA	47,25
A3	PIOMBINO	RIO MARINA/CAVO	VEICOLI	- AUTO OLTRE 4,00	ALTA	56,00
A3	PIOMBINO	RIO MARINA/CAVO	VEICOLI	- AUTO OLTRE 4,00	BASSA	33,83
A3	PIOMBINO	RIO MARINA/CAVO	VEICOLI	- AUTO OLTRE 4,00	MEDIA	53,79
A3	PIOMBINO	RIO MARINA/CAVO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	ALTA	9,94
A3	PIOMBINO	RIO MARINA/CAVO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	BASSA	9,14
A3	PIOMBINO	RIO MARINA/CAVO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	MEDIA	9,54
A4	PORTO S. STEFANO	GIGLIO	VEICOLI	- AUTO ENTRO 4,50	ALTA	48,88
A4	PORTO S. STEFANO	GIGLIO	VEICOLI	- AUTO ENTRO 4,50	BASSA	41,49
A4	PORTO S. STEFANO	GIGLIO	VEICOLI	- AUTO ENTRO 4,50	MEDIA	46,92
A4	PORTO S. STEFANO	GIGLIO	VEICOLI	- AUTO OLTRE 4,50	ALTA	62,66
A4	PORTO S. STEFANO	GIGLIO	VEICOLI	- AUTO OLTRE 4,50	BASSA	53,02
A4	PORTO S. STEFANO	GIGLIO	VEICOLI	- AUTO OLTRE 4,50	MEDIA	60,13
A4	PORTO S. STEFANO	GIGLIO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	ALTA	13,64
A4	PORTO S. STEFANO	GIGLIO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	BASSA	11,82
A4	PORTO S. STEFANO	GIGLIO	PASSEGGERI	- PASSEGGERI	MEDIA	13,09

Services Aériens

Le décret ministériel n. 346 du 2.8.2019 a indiqué les exigences suivantes concernant les tarifs des services aériens de continuité territoriale.

RÉSIDENTS : Les tarifs maximaux (hors taxes aéroportuaires et TVA) prévus par le DM 346/2019 à appliquer sur chaque trajet aux résidents de l'île d'Elbe sont les suivants :

Tratta Onerata	Tariffa dal 1/1 al 31/12
Elba - Pisa o v.v.	32,00 €
Elba - Firenze o v.v.	39,00 €
	Tariffa dal 1/6 al 30/09
Elba - Milano Linate o v.v.	110,00 €

NON-RÉSIDENTS : Les tarifs maximaux (hors taxes aéroportuaires et TVA) à appliquer sur chaque trajet aux non-résidents de l'île d'Elbe sont les suivants (*) :

Tratta Onerata	Tariffa dal 1/1 al 31/12	
	<i>Tariffa base</i>	<i>Tariffa plus</i>
Elba - Pisa o v.v.	45,00 €	80,00 €
Elba - Firenze o v.v.	50,00 €	85,00 €
	Tariffa dal 1/6 al 30/09	
Elba - Milano Linate o v.v.	<i>Tariffa base</i>	<i>Tariffa plus</i>
	160,00 €	195,00 €

(*) Le transporteur, par rapport au tarif de base, a la possibilité de proposer des modulations tarifaires à la fois en réduction et en augmentation. Pour les tarifs à la hausse, qui ne pourront toutefois pas dépasser, l'aller simple, le tarif majoré maximum, le transporteur devra détailler les différentes caractéristiques de service proposées : prestation bagages; flexibilité de la réservation; tarifs Pex liés au séjour minimum, etc.

Les tarifs indiqués sont mis à jour selon les délais et modalités suivants :

- a) chaque année, avant le début de chaque saison aéronautique d'été, les tarifs sont réexaminés sur la base du taux d'inflation de l'année civile précédente (1 janvier - 31 décembre) calculé sur la base de l'indice général ISTAT/FOI des prix à la consommation. Toute adaptation prendra effet au début de la saison aéronautique d'été.
- b) chaque semestre, à partir du début de la saison aéronautique suivant l'entrée en vigueur des présentes obligations, en cas de variation supérieure à 5 % de la moyenne semestrielle du coût du carburant, exprimé en euros, par rapport au coût du carburant pris en référence lors de la dernière mise à jour effectuée. Au moment de procéder à la première mise à jour, l'évaluation sera effectuée par rapport à la cotation du kérosène avec lequel la liaison a été dimensionnée. Les tarifs doivent être modifiés en pourcentage par rapport à la variation constatée, proportionnellement à l'incidence du coût du carburant sur le total des coûts par heure de vol qui, pour les liaisons de cette charge de service, est de 12%. Aux fins du calcul de la moyenne semestrielle, les prix mensuelles du kérosène FOB Med exprimées en euros pour les périodes de décembre mai et de juin novembre sont à collecter.

Les augmentations/diminutions éventuelles commenceront au début de chaque saison aéronautique suivant la période d'observation.

Ces adaptations sont effectuées par le ministère des infrastructures et des transports, par arrêté directorial, sur la base d'une instruction de l'ENAC.

Tarifs en vigueur

(<https://www.flightsandtravels.ch/regole-tariffarie/>)

RESIDENTI - Tariffe Silver Air dal 12.08.2022

TARIFFE VOLI ELBA dal 12 agosto 2022						
SILVER AIR	TARIFFE PER RESIDENTI ISOLA D'ELBA <i>Con bagaglio incluso max. kg. 15 oltre a kg. 5 a mano</i>					
	Destinazioni	Adulto acquisto online VOL solo carta di credito	Adulto acquisto presso ufficio Silver Air* YCASH - 8 €	Medical (inclusi lavoratori settore sanitario, sicurezza e istruzione)* KSPEC	Studente* YSTU	Medical Comuni Isola d'Elba KMEDICAL
PISA						
ELBA - PISA	€ 65.69	€ 56.89	€ 53.12	€ 49.36	€ 27.00	€ 24.00
PISA - ELBA	€ 64.65	€ 55.85	€ 52.08	€ 48.32	€ 33.00	€ 26.00
A/R	€ 130.34	€ 112.74	€ 105.20	€ 97.68	€ 60.00	€ 50.00
FIRENZE						
ELBA - FIRENZE	€ 73.92	€ 65.12	€ 60.53	€ 55.95	€ 27.00	€ 24.00
FIRENZE - ELBA	€ 78.82	€ 70.02	€ 65.43	€ 60.85	€ 40.00	€ 35.00
A/R	€ 152.74	€ 135.14	€ 125.96	€ 116.80	€ 67.00	€ 59.00
MILANO LINATE						
ELBA - MILANO LINATE	€ 161.27	€ 152.47	€ 139.53	€ 126.60	€ 80.00	€ 72.00
MILANO LINATE - ELBA	€ 169.72	€ 160.92	€ 147.98	€ 135.05	€ 92.00	€ 80.00
A/R	€ 330.99	€ 313.39	€ 287.51	€ 261.65	€ 172.00	€ 152.00

INFANT (0 - 2 anni non compiuti) = € 10,00 a tratta su tutte le destinazioni
 BAMBINO (2 - 12 non compiuti) = sconto 10% sulla tariffa adulto
 Animale 10 €
 UM minori non accompagnati supplemento 60 €
 * Medical: applicabile ai residenti che devono comprovare l'appartenza alle categorie con appropriato documento
 * Student: applicabile solo ai residenti muniti di libretto universitario o documento scolastico

NON RESIDENTI - Tariffe Silver Air dal 12.08.2022

TARIFFE VOLI ELBA dal 12.08.2022				
SILVER AIR	NON RESIDENTI <i>Solo bagaglio a mano max Kg 5</i>		NON RESIDENTI <i>Con bagaglio incluso max. kg. 15 oltre a kg. 5 a mano</i>	
	Destinazioni	Tariffa base BOL	Adulto nativo all'Elba BNAT	Adulto Non residente BPLUS
PISA				
ELBA - PISA	€ 81.51	€ 67.36	€ 122.14	€ 103.93
PISA - ELBA	€ 80.47	€ 66.32	€ 121.10	€ 102.89
A/R	€ 161.98	€ 133.68	€ 243.24	€ 206.82
FIRENZE				
ELBA - FIRENZE	€ 87.45	€ 72.71	€ 128.02	€ 109.23
FIRENZE - ELBA	€ 92.35	€ 77.61	€ 132.92	€ 114.13
A/R	€ 179.80	€ 150.32	€ 260.94	€ 223.36
MILANO LINATE				
ELBA - MILANO LINATE	€ 221.98	€ 194.17	€ 261.25	€ 229.51
MILANO LINATE - ELBA	€ 230.43	€ 202.62	€ 269.70	€ 237.96
A/R	€ 452.41	€ 396.79	€ 530.95	€ 467.47

INFANT (0 - 2 anni non compiuti) = € 10,00 a tratta su tutte le destinazioni
 BAMBINO (2 - 12 non compiuti) = sconto 10% sulla tariffa adulto
 Animale 10 €
 UM minori non accompagnati supplemento 60 €
 * Nativi muniti di documento di identità valido, che comprovi la nascita all'Elba

4. Description des systèmes d'intégration tarifaire existants et services intégrés de billetterie existants

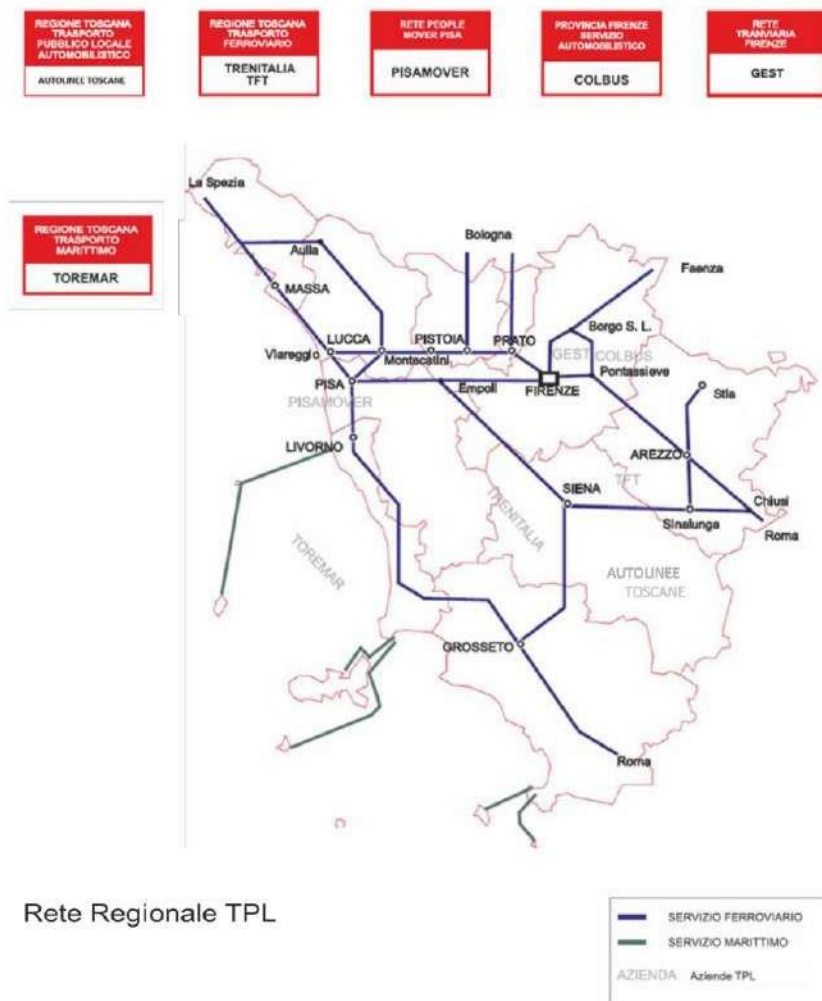
PEGASO

La Région Toscane, en vertu des compétences et des fonctions qui lui sont attribuées avec DLGS. 422/97, a défini les règles fondamentales pour le système tarifaire avec L.R. 42/98. En particulier, l'article définissant la discipline tarifaire des services programmés est le 19 bis. Cet article prévoit que "la Région met en place un système tarifaire intégré au niveau régional, pour l'accès aux services de tous les modes de transport et pour l'intégration entre services urbains et extra urbains".

Avec le D.G.R.T. 02/08/04 n° 797¹¹ un système tarifaire intégré de niveau régional, dénommé PEGASO, a été mis en place pour l'ensemble du TPL de la Région, sur la base de l'expérimentation précédemment effectuée depuis mai 2000.

Né comme un outil stratégique d'intégration entre les services de transport public local de la région, il se présente comme un système qui permet aux citoyens d'exploiter pleinement les opportunités offertes par le réseau des services de TPL de la Toscane et qui permet d'utiliser, de manière indifférenciée, tous les services (train, bateau, route urbaine et périurbaine) qui sont effectués sur le territoire régional par les différents transporteurs présents par l'achat d'un seul titre de voyage.

¹¹ "Mise en place du système tarifaire intégré régional, pour l'accès aux services de chaque mode de transport et pour l'établissement d'un système combiné entre les services urbains et extra urbains;"



Rete Regionale TPL

L'initiative de la Région Toscane, visant à garantir aux citoyens, à travers cet instrument, un moyen simple, fonctionnel et avantageux d'accéder aux services de TPL, s'est avérée être une initiative réussie; le fait que, après l'expérimentation initiale dans certaines provinces, Pegaso a été étendu à toute la région et est aujourd'hui une réalité consolidée, avec sa définition normative 1 et un nombre d'abonnements mensuels qui a augmenté au cours des années, passant des 4.500 initiaux aux 13-14.000 actuels (donnée 2018).

Pegaso est défini comme un titre de voyage intégré et combiné :

- intégré dans la mesure où il permet l'utilisation de plusieurs transporteurs (train, autocar extra-urbain) qui assurent le service sur le trajet acheté; Les titres Pegaso permettent d'utiliser indifféremment tous les moyens de transport qui relient les localités d'origine et de destination du déplacement, avec possibilité de montée et de descente dans tous les arrêts compris dans le trajet sélectionné.

- Il prévoit également l'utilisation des moyens urbains des lieux de départ et/ou d'arrivée et des ferries pour les liaisons avec les îles de l'archipel toscan.

Prévoit:

- 3 types de titres : Abonnement personnel mensuel (valable un mois civil, sur le parcours de référence), Abonnement personnel annuel (valable 12 mois calendaires, sur le parcours de référence) et billet journalier (valable le jour de validation)
- une carte Pegaso Card nominative;
- avantages ISEE;
- tarifs et distances de voyage unifiés.

Pour ce projet, Regione Toscana alloue chaque année environ 1,5 million d'euros destinés aux sujets impliqués et promeut périodiquement la réalisation d'une enquête statistique¹² avec un double objectif : surveiller l'utilisation du système Pegaso par les citoyens et répartir les recettes entre les entreprises de transport assurant les services sur la base du critère de l'utilisation effective constaté chez les abonnés, comme prévu par le Cahier des charges de gestion approuvé par D.G.R.T. n° 362/06¹³.

Il est possible d'acheter des abonnements à tarif réduit pour les personnes disposant d'un indicateur familial ISEE jusqu'à 36.151,98 €. Les tarifs correspondant aux rapports disponibles sont accessibles sur <https://muoversintoscana.it/tariffe-pegaso>.

Structure

Le système tarifaire est développé sur des bandes kilométriques extra-urbaines d'une dimension de 10 km chacune. Chaque tranche attribuée fait référence à un tarif spécifique, différencié pour chaque type de titre et en fonction de l'éventuelle correspondance avec les réseaux/villes, d'origine et/ou de destination. En effet, à chaque type de titre, il est possible de combiner 1 ou 2 réseaux des services urbains présents dans les chefs lieux régionaux et dans d'autres centres urbains mineurs. Les distances entre les différents stationnements (aires de stationnement) sont normalement calculées par référence aux chefs lieux communaux. Sont attribuées à

¹² Lien à l'enquête de 2018:

<http://www.regione.toscana.it/documents/10180/12255218/Rapporto+Pegaso+2018.pdf/1ccbb5bf-a609-48a9-b419-daa1083f9ef7>

¹³ "Approbation disciplinaire pour la gestion du système tarifaire intégré régional"

chaque chef-lieu communal les localités (ou fractions) qui rentrent dans la limite administrative de la commune. Les tarifs sont appliqués sur la base des fourchettes kilométriques de référence, construites par rapport aux distances kilométriques.

Tous les certificats intégrés Pegaso permettent d'effectuer un nombre illimité de voyages pour la durée de validité le long de la route choisie, d'un kilométrage égal ou inférieur à celui indiqué sur celle-ci, avec possibilité de montée et descente à tous les arrêts intermédiaires. Les détenteurs du titre Pegaso combiné avec l'urbain/s, pour les déplacements effectués dans le cadre urbain de référence, peuvent utiliser indifféremment les transports urbains et extra-urbains. Le trajet doit être effectué sur l'itinéraire le plus court existant pour chaque mode de transport (bus ou train).

Les informations à indiquer sur les titres de transport sont les suivantes :

- Nom (uniquement pour les billets à la journée);
- le départ/la destination du déplacement;
- durée de validité;
- nom de l'entreprise émettrice du certificat + éventuellement urbain/combiné/s;
- nom du titre (PEGASO);
- prix;
- N. code de la carte d'accès (uniquement pour les abonnements);
- Date d'émission.

Répartition des recettes (clearing)

Les recettes provenant de la vente des titres de transport intégrés et combinés sont réparties entre les sociétés de TPL en fonction des compétences respectives tirées du résultat d'une enquête téléphonique spécifique réalisée annuellement par la Région, destinée aux clients de Pegaso et visant à vérifier l'utilisation effective des différents services. Les services urbains reçoivent une prime fixe. Les critères de référence pour la répartition des recettes figurent, à titre d'exemple, à l'annexe 4 du cahier des charges. Tel que défini dans la D.G.R.T. n° 797 du 02/10/2004, la Région Toscane assume la charge d'intégrer les recettes relatives aux abonnements vendus, à titre de promotion et de diffusion Pegaso, pour une part maximale de 15 % du tarif de vente de chaque abonnement vendu; cette part viendra s'ajouter aux recettes de trafic, en composant ensemble le gros des recettes à partager entre les Sociétés de TPL.

Gestion du Système

La gestion opérationnelle du système tarifaire Pegaso, également pour les aspects comptables relatifs à la vente, est confiée par la Région Toscane à une Société de TPL, dénommée gestionnaire technique du système. En particulier, le gestionnaire de réseau technique doit :

1. recevoir des Sociétés de TPL le récapitulatif des ventes des titres de transport et l'état civil des cartes délivrées;
2. envoyer dans les 15 jours ouvrables suivant la réception complète et correcte des données le récapitulatif global des ventes des titres de voyage et l'état civil des cartes délivrées à la Région Toscane, aux Provinces et aux Sociétés de TPL, avec l'indication du montant correspondant à l'engagement financier à charge de la Région et au montant à affecter à débit/crédit aux différentes Sociétés de TPL en ce qui concerne les titres vendus et le système de répartition ainsi que les commissions de vente.

Par D.D. 3698 du 19/7/2007, les fonctions de gestion technique/comptable du système tarifaire Pegaso ont été attribuées à Soc. C.T.T. Nord Srl de Pise ; cette attribution a duré jusqu'au 01/11/2021 date à laquelle la Soc. Autolinee Toscane Spa. est devenue transporteur unique du transport public local en Toscane

La société Autolinee Toscane Spa avec PEC n, no 202861 du 17/05/2022 s'est engagée à remplir les fonctions de clearing mensuelles.

PEGASO: Développements futurs

Du contrat de service Région - Autolinee Toscane (art. 8) émerge la volonté de la Région de projeter, avec l'aide du concessionnaire, une évolution du système tarifaire intégré qui prévoit :

- les tarifs d'accès à l'ensemble du système de transport public ferroviaire et routier;
- le maintien du tarif intégré Pegaso pour la seule intégration des services de transport maritime;
- la gestion des tarifs, des ventes et des recettes par un tiers spécifique par rapport aux gestionnaires de transport

Autres Tarifs Intégrés

1. Aire Métropolitaine Florentine : utilisation des titres de transport urbains pour accéder au système de tramway;
2. "Firenze Urbano" : titre (billet et abonnement) permet d'utiliser des tramways et des bus urbains desservant les communes suivantes : Bagno a Ripoli, Calenzano, Campi Bisenzio, Fiesole, Florence, Greve in Chianti, Impruneta, Lastra a Signa, Montelupo Fiorentino, Scandicci, Sesto Fiorentino, Signa et Vaglia et d'utiliser les services de bus extra-urbains à l'intérieur de la zone métropolitaine florentine limitée aux sections superposées et des trains régionaux dans les gares suivantes : Firenze SMN, Firenze Rifredi, Florence Statut, Florence Campo Marte, Le Piagge, Le Cure, Florence Rovezzano, Florence Castello, Florence San Marco Vecchio, Florence Porta al Prato.

3. Unique Métropolitain Mensuel (extension du Florence Urbain)

Abonnement mensuel qui, en plus de tous les services du Firenze Urbano, permet d'utiliser les trains régionaux également dans les gares suivantes:

- Calenzano (Pratignone, Calenzano);
- Fiesole (Pian del Mugnone, Fiesole-Caldine, Compiobbi);
- Sesto Fiorentino (Il Neto, Zambra, Sesto Fiorentino);
- Lastra a Signa;
- Signa;
- Campi Bisenzio (S. Donnino)

UNICO METROPOLITANO
Il nuovo abbonamento mensile per viaggiare su bus, tram e treno

Dal 1° luglio è in vigore UNICO METROPOLITANO, l'abbonamento mensile, a prezzo vantaggioso, introdotto per dare la possibilità agli utenti di utilizzare un solo titolo di viaggio per spostarsi su tutti i bus della rete urbana dell'area fiorentina, sulle linee tramviarie e sui treni regionali con partenza o arrivo nelle stazioni di:

- Firenze (stazioni: Firenze S.M.N., Firenze Rifredi, Firenze Statuto, Firenze Campo Marte, Le Piagge, Le Cure, Firenze Rovezzano, Firenze Castello, Firenze San Marco Vecchio, Firenze Porta al Prato)
- Calenzano (stazioni: Pratignone, Calenzano)
- Fiesole (stazioni: Pian del Mugnone, Fiesole Caldine, Compiobbi)
- Sesto Fiorentino (stazioni: Il Neto, Zambra, Sesto Fiorentino)
- Lastra a Signa
- Signa
- Campi Bisenzio (stazioni: S. Donnino)

COME FUNZIONA
Unico Metropolitano è un abbonamento mensile acquistabile al costo di € 50,00 (ordinario) e € 41,00 (con ISEE non superiore a 36.151,98 euro). L'abbonamento è caricato su Unica Toscana.

PERCHÉ COMPRARLO
Unico Metropolitano nasce dalla volontà della Regione Toscana, dei Comuni della Piana, della Città Metropolitana di Firenze, di Trenitalia e ATAF&L-nea, di integrare i servizi del tpl regionale e migliorare l'accessibilità all'area urbana e metropolitana di Firenze.

DOVE ACQUISTARLO

- Biglietterie ATAF&L-nea
- Auti point (esclusamente alla stazione SMN box B e F)
- Ticket point in via Alamanni, 20/r - Firenze
- Rivendite Self-Service ATAF&L-nea (stazione SMN, stazione Rifredi, stazione Campo Marte, Sedi UNIC T/Aeroporto di Firenze, Ospedale pediatrico Meyer, Terminali V&C Cozzano)
- Biglietterie Trenitalia delle stazioni di Sesto Fiorentino e Signa

Unico metropolitano: tanti mezzi, un solo biglietto!

4. dans les liaisons qui se chevauchent entre les services du contrat Regione - Autolinee Toscane et les services à faible demande afférents à d'autres lots d'adjudication, les titres de voyage établis pour le lot unique permettent l'accès aux services des lots faibles

5. Aire Metropolitaine Florentine : Intégration tarifaire entre les lignes extra-urbaines qui s'attestent au nœud d'échange de Leopolda, Vittorio Veneto et Montelungo et les lignes T1 et T2 du Tramway.
6. Titre Intégré Toscane - Ombrie (Délibération de Giunta Regionale n. 691 du 19-07-2016)
7. Province d'Arezzo : Titre intégré Services Ferroviaires TFT et services TPL
8. Titres Combinés (billet unique donné par la somme des tarifs des opérateurs concernés) :
 - Billets de train simple de Trenitalia avec départ ou destination Pise Arrêt Aéroport
 - Liaisons à Arezzo - Pratovecchio/Stia et Arezzo - Sinalunga, opérateurs Trenitalia et TFT
9. Elba Link: le prix du billet combiné train + bateau pour rejoindre les arrêts de l'île d'Elbe (Portoferraio, Rio Marina et Cavo) à partir du port de Piombino est égal à la somme du tarif Trenitalia et du tarif des transporteurs Toremar et Moby.

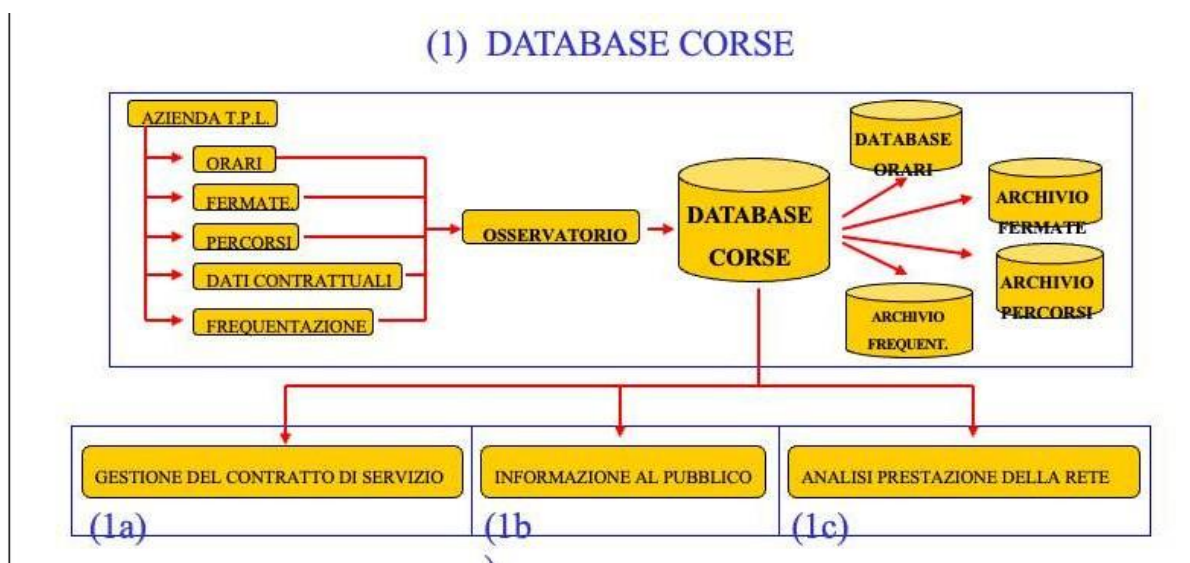
5. Services d'infomobilité

Avant-propos : l'Observatoire Régional pour la Mobilité et les Transports

La Loi Régionale du 31 juillet 1998, n. 42 "Règles pour le transport public local" et s.m.i à l'art. 21 a créé l'Observatoire régional pour la Mobilité et les Transports afin de soutenir les processus de planification et de contrôle des transports publics locaux.

Le DPGR n. 9/R du 03.01.2005 par lequel le Règlement d'exécution de l'art. 23 de ladite LR 42/98 "Transports publics locaux par route", à l'art. 22 oblige les sujets exerçant les services de transport public local sur la route à fournir à l'Observatoire Régional pour la Mobilité et les Transports, les données informatives inhérentes à l'activité exercée dans les temps et dans les modalités définies par le Dirigeant de la structure régionale compétente.

Les mêmes obligations s'appliquent aux exploitants de services ferroviaires et maritimes régionaux sous contrat de service public.



Pour garantir la collecte des données, l'Observatoire interagit avec les opérateurs (entreprises) et les régulateurs (communes et provinces) des transports publics.

À cette fin, un système d'acquisition de données décrivant la structure des services de transport public local offerts en Toscane a été développé:

- l'horaire programmé (arrêts, courses, parcours, lignes) et ses modifications temporaires,

- les équipements humains et matériels (le personnel, les installations, les moyens),
- les relevés de fréquentation (montées/descentes et o/d des usagers),
- les bases de données économiques et de gestion des entreprises (titres de transport vendus, bilans des entreprises, réclamations des utilisateurs).

Ce modèle (basé sur le principe : "Si je peux informer, je peux programmer le service et je peux contrôler le contrat") a fait en 2009 que la Région Toscane était la première région au monde à être entièrement présente sur le système Google Transit.

Depuis juin 2014, les données relatives aux trajets, aux horaires et aux arrêts des transports publics (trains, ferries, tramways, bus urbains et extra-urbains) de toute la région sont publiées en mode Open Data sur le portail régional au format General Transit Feed Specification Reference. Le GTFS est un format conçu pour définir des horaires et des informations géographiques liées aux réseaux publics et privés de transport.

En raison du fait qu'elles sont délivrées sous licence CC-BY, ces données sont également réutilisables à des fins commerciales et sont donc actuellement utilisées par différents services d'infomobilité.

"Muoversi in Toscana"



"Muoversi in Toscana" (Se déplacer en Toscane), un nom qui indique deux outils différents conçus pour aider le citoyen à s'orienter entre les itinéraires des transports publics (bus, trains et ferries) et de trouver les solutions les plus adaptées à ses besoins : une application spécifique et le portail 'Muoversi in Toscana'

Le Portail

A l'adresse web www.regione.toscana.it/speciali/muoversi-in-toscana est accessible le portail 'Muoversi In Toscana'.

Le site comporte les sections suivantes :

Grâce à 'Treni news' des informations en temps réel sur les principaux événements qui conditionnent la circulation des trains et créent des désagréments pour les passagers. Pour atteindre ce résultat, un accord a été signé avec Trenitalia et RFI pour le partage en temps réel des informations sur les principales anomalies de trafic;

Dans les sections "...en temps réel" sont indiqués les liens pour consulter les horaires en temps réel des différents modes de transport.

Dans la section "Travel Planner", on accède au Travel Planner multimodal développé avec le projet Interreg Marittimo Mobimart.

De "App Mobile", vous pouvez télécharger l'App (Android et iOS) "Muoversi In Toscana".

Le portail propose également un 'Tg mobilità' en vidéo spécialement consacré aux thèmes de la mobilité;

Les informations sont aussi véhiculés par les canaux Twitter¹⁴ et Facebook¹⁵

L'App 'Muoversi in Toscana'

L'application, compatible avec les dispositifs Android et iOS, est conçue pour aider les travailleurs, en premier lieu, mais aussi les voyageurs/touristes tout court dans la recherche - dans le cadre régional - des transports en commun et des itinéraires ad hoc (non seulement maison/travail). En particulier, l'accent est mis sur l'utilisation intégrée



¹⁴ <https://twitter.com/muoversintoscan>

¹⁵ <https://www.facebook.com/MuoversinToscana>

de différents transporteurs pour atteindre la destination souhaitée, habituelle ou non, en couvrant les bus, les trains et les ferries en temps réel.

Dès le premier écran, les fonctionnalités essentielles du nouveau service sont présentées de manière intuitive et directe. Les champs de recherche ("De : ici" et "Où allez-vous?"), mis en évidence, accompagnent immédiatement l'utilisateur pour localiser rapidement les lieux du déplacement, pour ensuite sélectionner et suivre le chemin le plus approprié, avec la présentation des différents tronçons et des transports publics disponibles.

L'application fournit en temps réel tout ce dont vous avez besoin pour utiliser les transports publics de la manière la plus intelligente. Il traite les données fournies par tous les opérateurs de transport public opérant dans la région de Toscane et permet de toujours choisir le parcours le plus rapide. Il utilise des informations en temps réel et peut être alimenté par les utilisateurs eux-mêmes.

L'application facilite l'accès aux informations sur les horaires et les lignes de bus, de train et de ferry du service public toscan et offre :

- Carte interactive, pour sélectionner les arrêts et les stations pour savoir quelles lignes passeront. L'application vérifiera les horaires et surveillera l'arrivée du prochain véhicule directement sur la carte.
- Planificateur de voyage, pour rechercher l'itinéraire le plus rapide pour arriver à la destination choisie en tenant compte de tous les transports publics disponibles (bus, trains, tramways, ferries).
- Navigation pas à pas, des indications faciles à suivre sur la carte (y compris les parties piétonnes) vers votre destination. Consultez les informations sur l'heure d'arrivée estimée avec des nouvelles mises à jour pendant le voyage grâce aux rapports de nos utilisateurs.
- Alertes et notifications, possibilité de s'abonner aux notifications relatives aux lignes préférées et de recevoir des alertes lorsqu'il y a des changements dans le service.
- Mode Voyage, pour savoir quand vous arriverez à votre destination, même avec des informations en temps réel.

L'application permet également aux utilisateurs de signaler les anomalies et les dysfonctionnements liés aux moyens de transport et de les envoyer automatiquement à la Région Toscane.

Moovit - Autolinee Toscane

En avril 2022, le partenariat entre Moovit et Autolinee Toscane a été présenté.

Depuis avril, les utilisateurs des transports en commun locaux, via l'application Moovit, peuvent trouver les meilleures solutions pour se déplacer en bus et rejoindre leur destination dans toute la Toscane.

Ceci grâce à la collaboration commencée entre l'appli pour la mobilité urbaine, utilisée par plus d'un milliard de personnes dans le monde, et la société Autolinee Toscane, gestionnaire unique du transport public local sur route dans tout le territoire régional toscan.

Dans l'application Moovit, avec le soutien d'Autolinee Toscane, ont été insérées les 965 lignes urbaines, extra-urbaines et scolaires opérées par Autolinee Toscane et les plus de 37 000 arrêts présents dans les 273 communes de la Toscane. Dans l'application, les voyageurs peuvent planifier leur voyage dans toute la région en sélectionnant la zone "Florence et Toscane".

Moovit fournit à Autolinee Toscane le planificateur de voyage également pour le site officiel www.at-bus.it qui, sur la page "Planificateur de voyage", intègre la section avec le système de Moovit, En créant ainsi un écosystème unique capable d'apporter une réponse à la fois pour la consultation et pour la recherche de parcours avec le smartphone.

L'application peut indiquer les étapes en temps réel dans les zones déjà couvertes par ce service. Actuellement, la fonctionnalité est disponible pour la zone urbaine de Florence; dans les prochains mois, progressivement et après la mise à jour des technologies de bord, dans toutes les autres provinces toscanes.

Un service non seulement utile pour les navetteurs, les travailleurs et les étudiants, mais aussi pour les touristes qui ont souvent des difficultés à se déplacer en transports en commun dans un territoire qu'ils ne connaissent pas. L'application est disponible en 45 langues différentes et, grâce à la position GPS de l'appareil, définit automatiquement la zone dans laquelle vous vous trouvez.

Google

Depuis 2009, la Région Toscane est partenaire de Google Transit. Il s'ensuit que les données communiquées par les entreprises de transport public à l'Observatoire

régional (au format régional DBC XML) une fois acquises et converties au format GTFS, sont automatiquement publiées sur Google.

Moni.C.A On-Board

<https://www.monicapmslivorno.eu/passeggeri.aspx>

"Moni.C.A On-Board" est le premier service du système portuaire de la Mer Tyrrhénienne Septentrionale pensé pour les passagers des ports de Livourne, de Piombino et de Portoferraio.

Développé par la direction Développement, Programmes Européens et Innovation de l'Autorité de Système Portuaire de la Mer Tyrrhénienne Septentrionale (adsp MTS) avec les fonds du projet Transfrontalier Italie-France Maritime MobiMart, "Moni.C.A On-Board" permet au passager de voir les horaires réels, avec des retards éventuels, d'activer des notifications sur l'état du navire par e-mail ou par SmartPhone, de savoir où se trouve l'embarquement.

Le service, né de l'intégration entre la plate-forme "MONICA" de l'Autorité Portuaire et le PMIS/Pelagus des Capitaineries de Port, est pensé pour toutes les situations : à la maison ou au bureau avec le site web; dans des lieux publics et des commerces, avec des panneaux d'affichage numériques à afficher sur n'importe quelle Smart TV; sur mobile (Android ou ios Apple).

Navire	Orario	Molo	Provenienza	Stato
SARDINIA FERRIES CORSICA VICTORIA	12:15	59/R	BASTIA	In ritardo (00:16)
SARDINIA FERRIES MEGA EXPRESS	13:45	62/R	GOLFO ARANCI	-
SARDINIA FERRIES SARDINIA VEVA	18:00	56	BASTIA	-
MOBY MOBY VINCENT	18:30	55/R	BASTIA	-
MOBY MOBY KISS	18:30	55/R	BASTIA	-
TIRRENIAN MURAGHES	19:00	59/R	OLBIA	-
GRIMALDI LINES CRUISE EUROPA	19:00	14/E/R	OLBIA	-
TOREMAR LIBURNA	19:45	66/NORD/R	CAPRAIA	-
SARDINIA FERRIES MEGA EXPRESS THREE	21:45	62/R	GOLFO ARANCI	-

Tableau des arrivées au port de Livourne

“Viaggia treno”

Le temps réel est une fonction qui, en se basant sur la localisation des moyens actifs sur les lignes, permet d’estimer leur transit dans un délai de 5/10 minutes en fournissant l’information aux passagers.

Avec l’application web [Viaggia Treno](http://www.viaggiatreno.it) (<http://www.viaggiatreno.it>) vous pouvez savoir à l’avance dans combien de minutes le train passe par une gare donnée directement à partir de votre smartphone et suivre en temps réel la ponctualité des trains opérant sur le réseau régional

The screenshot displays the ViaggiaTreno website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo and links for 'I siti del Gruppo', 'La Freccia Mag', 'Trenitalia for Business', 'Supporto', and 'Acquista biglietto'. Below the navigation bar, a map of Italy shows the railway network with various stations labeled, including Milano, Roma, Napoli, and Palermo. A sidebar on the left contains several red buttons with icons for: 'Treno - Stazione', 'Notizie Infomobilità', 'Modifiche Programmate', 'Pianifica Viaggio', 'Stampa arrivo', 'Come Funziona', 'Note Legali', and 'Contatti'. On the right side, there is a 'TRAFFICO REGOLARE SU' section with a dropdown menu for 'Infotraffico'. This section includes 'Notizie Infomobilità' and 'Modifiche Programmate' tabs, a photo of a high-speed train, and text updates about traffic on the high-speed network and specific lines like Reggio Calabria - Catanzaro Lido and Siracusa - Messina. Below this is a 'Visualizza su Mappa' section with filters for 'Tutto il Traffico', 'Freccia Rossa', 'Freccia Argento', and 'Freccia Bianca'. At the bottom right, there is an 'InfoRadio' player showing a duration of 0:00 / 0:03. The copyright notice '© 2012 Trenitalia' is visible at the bottom left.